

Vers une nouvelle proposition commune

PAUL JOURNET

QUÉBEC — Les représentants de la FEUQ, de la FECQ et de la CLASSE prévoient se rencontrer pour préparer une position commune en prévision d'une possible reprise des discussions ou négociations avec la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne.

« Si les négociations reprennent, on veut présenter une position commune », a confirmé Martine Desjardins, présidente de la FEUQ.

En fin d'après-midi hier, la CLASSE n'était pas en mesure de confirmer qu'une telle rencontre aurait lieu. Une chose est claire, toutefois : les trois associations demandent la reprise des négociations.

À la sortie de la réunion du Conseil des ministres, hier, Mme Courchesne a indiqué que la balle était dans le camp des leaders étudiants. « Comme ministre, je suis toujours ouverte à leur parler, je veux leur parler. Alors c'est à eux de faire leur bout de chemin nécessaire. »

« On ne comprend pas pourquoi la ministre met sur nos épaules la reprise des négociations, a indiqué Mme Desjardins. C'est le gouvernement qui convoque les parties. »

La ministre se justifie en disant que les leaders étudiants ont « ajouté » des conditions préalables impossibles à respecter. « Ils veulent négocier, mais à des conditions : un moratoire et qu'on retire la loi [spéciale],

a-t-elle souligné.

La FECQ et la FEUQ assurent le contraire. « Bien sûr, ce sont nos positions, dit M. Bureau-Blouin. Mais on veut en discuter à la table. Nous, on est en mode ouverture. Notre souhait, c'est que la ministre puisse aussi faire des pas pour nous rejoindre. Depuis le début du conflit, le gouvernement dit que sa hausse [de 1625 \$ sur cinq ans puis de 1778 \$ sur sept ans], c'est intouchable. C'est difficile de négocier dans ce cadre. »

La CLASSE a quant à elle un mandat pour négocier et un mandat pour contester la loi spéciale. Le retrait de la loi d'exception n'est donc pas pour elle une condition pour négocier. C'est une position qu'elle présenterait à la table.

M. Bureau-Blouin affirme que la ministre « fait parfois du théâtre ». « On espère qu'on ne jouera pas dans la même pièce. »

Il a ajouté : « Ce n'est pas un gel qu'on va trouver pour les étudiants, on le conçoit. Ce qu'on veut, c'est trouver quelque chose qui va faire l'affaire de tout le monde. »

Reprise des communications

Pour la première fois depuis l'adoption de la loi spéciale, le cabinet de Mme Courchesne a pris contact avec la FECQ, mardi soir. La FEUQ a reçu un appel hier matin. La CLASSE attendait toujours hier soir.

La FEUQ et la FECQ n'imposent qu'une condition à la reprise des négociations : que la CLASSE, qui représente environ

la moitié des étudiants et cégépiens en grève, soit invitée. Cela ne semble pas être un obstacle. Mardi, Mme Courchesne a assuré être ouverte à inviter la CLASSE.

Mme Desjardins et M. Bureau-Blouin croient que les négociations et discussions pourraient reprendre d'ici quelques jours. Le cabinet de Mme Courchesne leur a d'ailleurs demandé de choisir une date. Ils pourraient rester longtemps à table. « La dernière fois [la nuit du 4 au 5 mai], on a vu que le blitz ne nous a pas bien servis. On a l'intention de prendre notre temps », dit Mme Desjardins. D'autant plus qu'avec la loi d'exception, les trimestres sont suspendus jusqu'en août. (La Presse)

UN SOUHAIT DE LA FRATERNITÉ DES POLICIERS

Un règlement contre les injures

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

MONTREAL — Un règlement contre les masques, c'est bien. Mais un règlement contre les injures aux policiers, ce serait encore mieux. La Fraternité des policiers de Montréal estime que des règles interdisant d'insulter un agent permettraient d'éviter l'escalade des tensions avec les manifestants.

« C'est un instrument qui permettrait aux policiers d'agir avant que la situation ne dégénère, si on arrête les injures dès le début », expose Yves Francoeur, président de la Fraternité. Celui-ci avance que Montréal est l'une des rares grandes villes à ne pas être dotée d'un tel règlement. Ces règles ne seraient pas seulement utiles dans le cadre des manifestations qui sévissent depuis plus de trois mois, mais

aussi pour calmer les esprits à la sortie des bars, car la tension grimpe souvent avec les fêtes du boulevard Saint-Laurent depuis quatre ans.

L'interdiction d'insulter les policiers n'est pas envisagée, a toutefois précisé hier Martine Painchaud, porte-parole du maire Tremblay. La question n'a pas même été considérée lors de la révision des règles entourant les manifestations.

Il reste qu'Yves Francoeur se dit fort satisfait de l'adoption du règlement antimasque, même s'il a peu été utilisé depuis son entrée en vigueur, samedi. La Fraternité réclamait de telles règles depuis une douzaine d'années. En février 1999, un policier avait perdu un œil après avoir reçu une pierre au visage lors d'un affrontement avec des manifestants kurdes.

Une loi difficile à appliquer

Yves Francoeur admet par ailleurs que la loi d'exception adoptée la semaine dernière s'avère difficile à appliquer, notamment lorsque des milliers de manifestants se rassemblent. « C'est sûr que, d'un point de vue pratique, ce n'est pas possible de remettre une contravention à tout le monde. Mais il y a des organisateurs et on s'attend à ce que ces leaders agissent de façon responsable. »

Le président de la Fraternité ajoute toutefois que remettre les constats prescrits par la loi spéciale doit se faire de façon prudente. Une intervention de policiers dans une foule pour en arrêter les organisateurs pourrait facilement déraiser. « Pourquoi risquer des blessures à nos policiers ou aux citoyens dans la foule en intervenant en force quand on sait qu'un

dirigeant a une adresse fixe? On n'est pas pour ajouter de l'huile sur le feu », expose Yves Francoeur.

Malgré la fatigue ressentie par les policiers de Montréal, le chef syndical assure que le moral reste bon. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) travaillerait à un plan pour augmenter ses effectifs qui seront affectés au contrôle des foules au cours de l'été, comme la période des vacances risque de dégarmer ses rangs.

Aux manifestants qui accusent le SPVM de servir les intérêts du gouvernement, Yves Francoeur proteste qu'« une police politique, ça n'existe pas ». « L'Etat passe des lois et on n'est pas là pour dire si elle est bonne ou pas. » Il dit craindre que « le débat se polarise entre étudiants et policiers ». (La Presse)

Hausse des plaintes contre les policiers

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

MONTREAL — Les plaintes en déontologie policière ont augmenté de 27 % depuis le début de l'année, en très grande partie en raison du conflit étudiant. Les violentes manifestations de la fin de semaine pourraient faire grimper davantage ces statistiques, car le Commissaire ne peut plus recevoir de dénonciations depuis lundi en raison d'une attaque virtuelle qui a paralysé son site Internet.

Depuis le début de l'année, le bureau du Commissaire à la déontologie policière a reçu 916 plaintes. C'est 193 de plus qu'à pareille date l'an dernier. Cette hausse est directement liée au conflit étudiant, confirme une porte-parole, Louise Letarte. (La Presse)

8 La Tribune - Sherbrooke jeudi 24 mai 2012



Marielle Groleau
décoration
Ma maison • Mon style

VENTE 4 JOURS SEULEMENT



30% de rabais sur tous nos couvre-lits en magasin et sur notre sélection de rideaux



40% de rabais

- Toiles à rouleau
- Stores horizontaux éco-bois/bois
- Stores plissés 2 po



Laurentide peinture

PEINTURE
Latex velours
Rég. 46⁹⁹\$
Spécial **39⁹⁹\$**

Latex mat plafond
Rég. 28⁹⁹\$
Spécial **25⁹⁹\$**

1338, rue King Ouest, Sherbrooke

819 566-5175

Le conflit étudiant fait les manchettes dans le monde

MARYSE TESSIER

MONTRÉAL — Alors que le conflit étudiant occupe l'espace médiatique québécois depuis plus de 100 jours, voilà que journaux et blogues internationaux se mettent de la partie en proposant à leurs lecteurs articles, photos et vidéos.

Le Monde.fr a lancé un appel à tous aux Québécois afin de connaître leur perception du conflit. Les témoignages seront diffusés sur le site à un moment qui demeure inconnu. Le quotidien est également publié des articles sur les droits de scolarité peu élevés du Québec et sur les déclarations

gouvernementales à la suite de l'entente de principe, qui ont entraîné la reconduction de la grève.

La journaliste Pascale Guéricolas a été dépêchée sur le terrain. Plusieurs de ses reportages ont été diffusés à France Info, notamment à l'émission radio Le zoom du matin. Le vice-président de l'Union nationale des étudiants de France, Azwa Djebara, a d'ailleurs participé à cette émission, au cours de laquelle il a témoigné son soutien aux étudiants et cégépiens québécois.

Le journaliste Julien Peyron, de France 24, a affirmé à La Presse que le conflit faisait

l'objet d'une couverture depuis peu. « Si le conflit se radicalise, je pense qu'effectivement, nous allons couvrir plus. S'il y a un accord, nous allons sûrement l'évoquer », a-t-il indiqué.

La presse britannique s'intéresse également au conflit. Dans ses articles, la BBC a fait état des arrestations lors de manifestations, notamment celles qui se sont déroulées au cours du week-end de la fête des Patriotes. Au début du mois de mai, The Guardian affichait sur son site une chronique au parti pris pour le conflit, signée Martin Lukacs.

Peu d'articles originaux sur le conflit ont été publiés chez

nos voisins du Sud. Toutefois, CNN et le New York Times se démarquent. CNN a diffusé des images du centre-ville de Montréal, dans lesquelles on y voit l'intervention de l'escouade antiémeute du Service de police de la Ville de Montréal. Quant au New York Times, le journaliste Frankie Edozien a établi un lien entre l'opposition de Barack Obama à l'augmentation des taux des prêts étudiants et la mobilisation étudiante anglaise, chilienne et québécoise des dernières années.

La chaîne Al-Jazeera en rajoute: le journaliste Daniel Hak a publié hier sur le site anglais de la chaîne un article expliquant que les droits de scolarité au Québec demeureraient

les moins élevés du Canada, malgré la hausse proposée par le gouvernement. Cet article figurait parmi les plus lus du site.

Les journaux espagnol El Pa's et allemand Der Tagesspiegel ont également couvert le conflit. Le China Post de Taiwan s'est également intéressé à la crise, de même qu'Euronews et le mouvement Occupy Wall Street par l'intermédiaire de son compte Twitter.

Finale des textes des agences Reuters, Associated Press et Agence France-Presse ont été repris sur plusieurs sites, notamment ceux d'ABC News, du Daily Mirror de Londres et du Washington Post. (La Presse)



LA PRESSE, OLIVIER PONTBRIAND

Plus de 100 jours après le début de la grève étudiante, plusieurs grands médias internationaux commencent à s'intéresser au conflit, notamment en France, en Angleterre et aux États-Unis.

Le Monde parle des arrestations de Sherbrooke

SHERBROOKE — Les arrestations survenues à Sherbrooke cette semaine font l'objet de reportages dans la presse internationale.

Le journal français Le Monde rapporte que des contestataires ont été arrêtés à Sherbrooke

dans la nuit de dimanche à lundi, « en vertu de la loi spéciale limitant la liberté de manifester au Québec ».

Le quotidien souligne que les 36 personnes arrêtées, pour la plupart des étudiants, ont été les premiers Québécois à être

mises aux arrêts sous la loi 78 « limitant la liberté de manifester au Québec ».

En fouillant dans un moteur de recherche, on découvre que ces arrestations ont été rapportées par d'autres médias.

— Claude Plante

Résultats des tirages du : 2012-05-23

649 02 03 07 08 04 11 27 05
13 32 40 compt. 31 33 44 compt.

Sprinto 01 13 25 28 44

Power 4 4 7 8 R

La Poule Plus Numéro 15

1 25 000 \$ 2 50 000 \$ 3 100 000 \$
099656 589337 173042
décomposables

Numéros «Télé» 021165 417764 523233 non décomposables

Quibonum **banco** **Triples**

3 160 04 06 08 17 20 31 32 37 39 45 07 20
4 7864 49 51 52 53 54 55 58 62 63 68 26 30 40

Astro Jour - Mois - Année - Signe **Extra**
07 AOÛT 21 TAUREAU 2315060

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

NOMINATION

Rock Moto Sport est très fier d'annoncer la venue de **M. Luc Desormiers** dans son équipe. Très connu comme technicien Harley Davidson, Luc s'y connaît très bien aussi en moto japonaise et européenne. Fort de ses 30 années d'expérience, il saura trouver la solution pour faire durer le plaisir de votre motocyclette ou autre véhicule que vous chérissez tant. Venez le rencontrer et il s'empressera, tout comme les autres techniciens, de résoudre le problème ou de faire l'entretien de routine sur votre véhicule. Bienvenue dans l'équipe Luc.

Rock Moto Sport
554 8000 5296

989, rue Fortier, Rock Forest
www.rockmotosport.com

DION CHEVROLET BUICK GMC

La Chevrolet Volt 2012

4 voitures Volt à venir en juin et juillet 2012 et 2 Chevrolet Spark 2013 Réservez la vôtre dès maintenant!

Pour les modèles 2012 en inventaire

Obtenez

FINANCEMENT À 0%

84 MOIS SUR CERTAINS MODÈLES

VENEZ VOUS EN QUÊTE Y A DE MEILLEUR CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHEVROLET!

VOICI NOTRE INVENTAIRE DE VOITURES NEUVES

14 Chevrolet Sonic	12 Chevrolet Silverado
36 Chevrolet Cruze	1 Chevrolet Express Van
1 Chevrolet Camaro convertible	2 Buick Regal
2 Chevrolet Malibu	4 Buick Lacrosse
1 Chevrolet Impala	2 Buick Enclave
11 Chevrolet Orlando	2 Buick Verano
10 Chevrolet Equinox	5 GMC Terrain
2 Chevrolet Traverse	2 GMC Acadia
1 Chevrolet Colorado	15 GMC Sierra

Si nous n'avons pas en inventaire le modèle que vous désirez, NOUS VOUS LE TROUVERONS!

VENEZ FAIRE UN ESSAI ROUTIER!

DION CHEVROLET BUICK GMC INC.
2200, rue Sherbrooke, Magog 819 843-6571
www.dionchevrolet.com • info@dionchevrolet.com

Sherbrooke jeudi 24 mai 2012 - La Tribune



**DENIS
DUFRESNE**
ÉDITORIAL

denis.dufresne@latribune.qc.ca

L'heure de vérité

Occulté par les manifestations étudiantes, le début des audiences publiques de la Commission d'enquête sur l'industrie de la construction, mardi, constitue l'aboutissement d'un long et douloureux cheminement pour le gouvernement Charest, qui a longtemps rechigné à l'idée de lancer un exercice potentiellement dommageable pour le monde politique.

Faut-il rappeler que cette commission d'enquête était réclamée depuis plus de deux ans par les partis d'opposition, les associations de policiers, le Barreau du Québec et même les syndicats?

Les attentes sont donc très élevées, mais il ne faut pas escompter un tribunal d'inquisition : la commission ne rendra pas de verdict de culpabilité et ne prononcera pas de condamnation. Cela appartient aux tribunaux.

Les propos de la juge France Charbonneau permettent toutefois d'espérer que la lumière sera enfin faite sur les allégations de collusion et de corruption dans l'industrie de la construction, le monde municipal, sur les liens possibles avec l'appareil gouvernemental et le financement occulte des partis politiques.

La juge, faut-il le rappeler, dispose des pleins pouvoirs pour contraindre les témoins et a obtenu des pouvoirs additionnels d'inspection et de saisie pour l'obtention d'éléments de preuve.

Le mandat de la commission est toutefois très vaste puisqu'il « couvre » les 15 dernières années et portera sur l'octroi et la gestion de contrats publics liés à la construction dans les agences et ministères québécois, les municipalités, les centres de la petite enfance, les cégeps et les universités.

Cela ne veut pas dire toutefois qu'elle pourra se pencher sur tous les contrats publics octroyés au cours des 15 dernières années : il faudra faire des choix, cibler les cas les plus flagrants, les plus pertinents, mettre à jour des « systèmes » et établir des faits.

Et, si on se fie au rapport explosif de l'ex-chef de l'Unité anticollusion, Jacques Duchesneau, sur les irrégularités au ministère des Transports et l'influence du crime organisé, qui avait

en quelque sorte forcé le gouvernement Charest à lancer cette commission, celui de la juge Charbonneau risque de faire passablement de bruit, lorsqu'il sera déposé en octobre 2013.

En ces temps où la confiance du public envers ses institutions est pour le moins ébranlée, la juge Charbonneau s'est faite rassurante : la commission est totalement indépendante du gouvernement et « personne ne peut lui dicter sa conduite ». C'est un excellent départ.

Il faut négocier

Après le gâchis de la loi 78 et son utilisation pour le moins controversée, comme on l'a vu lors de la manifestation étudiante de lundi soir à Sherbrooke, la reprise du dialogue entre le gouvernement du Québec et les associations étudiantes devient incontournable pour pacifier le climat social dans la province.

Il faut donc saluer la décision de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) d'accepter l'invitation de la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, à discuter de nouveau, même si le désaccord demeure total entre les deux parties au sujet d'un moratoire sur la hausse des frais de scolarité et sur la loi 78.

Le ton, au moins, semble avoir changé dans ce conflit qui oppose depuis plus de 100 jours le gouvernement aux associations étudiantes.

Autant la FEUQ que la FECQ semblent être disposées à faire des compromis en vue d'une solution négociée et n'exigent plus la suspension de la loi 78 avant de discuter, bien que la présidente de la FEUQ, Martine Desjardins, ait indiqué hier qu'il s'agit là d'un élément de négociation.

Il reste à voir maintenant si la ministre Courchesne est vraiment disposée à entendre les propositions des associations étudiantes et à faire elle aussi un bout de chemin.

Devant le pourrissement du conflit, autant le gouvernement que les associations étudiantes ont intérêt à trouver très rapidement un terrain d'entente.

AU 101e JOUR DU CONFLIT ÉTUDIANT...



hervephilippe@videotron.ca

Droits réservés

TRIBUNE LIBRE

Et la santé de nos anciens combattants?

En même temps que le ministère de la Défense nationale (MDN) admettait que le nombre de suicides au sein des Forces canadiennes (FC) avait augmenté, comment se fait-il que le ministère décide d'éliminer les postes de médecins spécialistes professionnels affectés à la prévention du suicide et à la surveillance du syndrome de stress post-traumatique? En effet, le MDN réduit le nombre d'épidémiologistes et de chercheurs chargés d'analyser les questions de santé mentale.

Le gouvernement présent avait fait valoir antérieurement que le traitement de questions de santé mentale était une priorité. Comment alors le gouvernement peut-il annoncer d'une part qu'il apprécie les sacrifices effectués par nos anciens combattants et d'autre part couper les services et les efforts de recherche requis pour traiter ces mêmes hommes et femmes au moment où ces individus en ont le plus besoin?

La Légion royale canadienne est extrêmement inquiète de cette décision, en particulier vu l'augmentation de suicides au sein des FC. La pleine étendue

des cas de santé mentale imputables au lourd tempo opérationnel dans les Balkans et en Afghanistan n'est pas encore connue.

Le gouvernement et les Canadiens ont déployé ces hommes et femmes pour servir dans ces missions à l'étranger et ont, par conséquent, l'obligation morale de s'assurer qu'on prenne soin d'eux à leur retour au pays. Les coupures annoncées donnent au gouvernement une mauvaise note. Sans une recherche opérationnelle dans ce domaine, le Canada sera forcé de recourir à un traitement réactif tout en abandonnant une éducation proactive et la prévention de maladie mentale au sein de nos troupes.

C'est répréhensible que ces coupures soient effectuées sur le dos de nos marins, soldats, aviateurs et aviatrices. Il n'existe aucun meilleur moyen pour le gouvernement de démontrer son engagement à l'appui des hommes et femmes qui servent leur pays que d'annuler ces coupures.

Patricia Varga
présidente nationale
Légion royale canadienne

25 000 cœurs au chaud

Depuis plus de 10 ans déjà, un organisme procure un grand confort aux enfants des Centres jeunesse du Québec.

L'organisme Un p'tit cœur au chaud a été créé à Sherbrooke, en 2001, par Caroline Gosselin. Des travailleuses confectionnaient des doudous (couvertures) et des baluchons pour les enfants en difficulté. Le premier groupe de trois personnes s'est agrandi et s'est depuis étendu partout au Québec : 25 000 doudous et baluchons ont été distribués depuis dix ans.

À Sherbrooke, une dizaine de personnes y divertent chaque année et c'est avec reconnaissance que je souligne leur générosité. Je salue aussi Mme Lachance et Mme Lapointe qui, à près de 90 ans, offrent leur temps et leur talent.

Le coût du matériel est assumé par la Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie.

Diane Dominique
coordonnatrice
Un p'tit cœur au chaud
Sherbrooke

10 La Tribune - Sherbrooke jeudi 24 mai 2012

Vivement le retour à la paix

Nous, peuple québécois, tenons à nos acquis et nous défendons bec et ongles notre chère démocratie, nos droits et libertés et notre droit de manifester. Jusque-là, c'est bien ainsi. Mais depuis le début du conflit étudiant, nous parlons très peu du droit d'étudier.

Quand des jeunes interviennent pour empêcher d'autres étudiants de poursuivre leurs cours, est-ce de la démocratie? N'est-ce pas plutôt enfreindre les droits et libertés d'autrui?

Pour moi personnellement, la loi spéciale ne brime en rien les droits et libertés, car elle n'empêche d'aucune façon les manifestations en autant qu'elles soient pacifiques, qu'elles respectent le droit des autres étudiants de poursuivre leurs cours et qu'il y ait un certain encadrement.

La loi spéciale est sévère, oui, mais c'est dans le but de dissuader ceux qui auraient des aspirations malveillantes.

Et pour ceux qui ont pris la résolution de désobéir à la loi spéciale, quel message, quel exemple donnez-vous à vos enfants, si vous en avez? Sinon qu'il faut désobéir à toute loi qui ne fait pas notre affaire?

Vous pensez que c'est en agissant ainsi que nous vivrons dans un Québec pacifique?

Si vous ne voulez plus de ce gouvernement, attendez aux élections; c'est une façon démocratique et surtout pacifique de contester.

Florence Boucher
Sherbrooke

**POUR TOUT SAVOIR
LISEZ La Tribune**

NOUVELLE LOCATION DE LUXE

MAINTENANT
SANS FRAIS SUPPLEMENTAIRES*

3 ANS D'ENTRETIEN PRESCRIT GOODWRENCH

3 ANS DE SERVICE ONSTAR[®]

3 ANS DE RADIO XM





BUICK
RAVIVEZ
VOS SENS



VERANO, LA NOUVELLE COMPACTE DE BUICK

Modèle CX 2012 -
Groupe insonorisation unique - Système QuietTuning[®],
10 sacs gonflables de série, freins ABS avec assistance au freinage évolué,
système StabiliTrac[®] et traction asservie

299\$² /mois	LOCATION 36 MOIS 1995\$ de versement initial
-----------------------------------	--

Comprend le transport et la taxe de climatisation

GM LA MEILLEURE PROTECTION AU PAYS
5 ANS GARANTIE LIMITÉE SUR LES COMPOSANTS
160 000 KM * RESISTANCE ROUE
* TRANSPORT DE CONFORT

offresbuick.ca **BUICK**

*L'Association des concessionnaires Buick du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers et s'appliquant au modèle neuf 2012 Verano (JPG09/158). Le modèle illustré peut comprendre certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. 1. Offre en vigueur au Canada du 19 avril 2012 au 3 juillet 2012 applicable à la location pour 36 mois des modèles Buick Regal, Verano, Encore et Lacrosse 2012 neufs ou de démonstration, équipés de la radio satellite XM installée en usine. Le service d'entretien prescrit Goodwrench sans frais pendant 3 ans/60 000 km (selon la première éventualité) s'applique à l'entretien prescrit comme défini dans le manuel du propriétaire Buick. Certaines conditions et restrictions s'appliquent. Les 3 ans de service OnStar comprennent un abonnement de 36 mois ou plan Orientation et dépannage avec Service d'orientation pas à pas (le Service d'orientation pas à pas n'est pas offert dans certaines régions et peut être restreint par certaines limitations géographiques ou limitations du réseau cellulaire); possibilité d'orientation à l'aide d'un conseiller. Visitez onstar.ca pour obtenir les données cartographiques, les modèles, l'étendue de confidentialité ainsi que les détails et les restrictions du système. L'abonnement de 3 ans à la radio satellite XM est offert dans les 48 États contigus des États-Unis. Abonnement vendu séparément après 36 mois. Pour de plus amples renseignements, visitez xradio.ca. Détails chez votre concessionnaire. 2. Prix à l'achat de 24 190\$. Paiements mensuels basés sur une location de 36 mois, à un taux de location de 2,9%. Sur approbation de crédit de la Financialix Corporation. Transport (1 495 \$) et taxe de climatisation (100 \$) inclus. Immobilisation, assurance, frais liés à l'inscription au RPPM, droits et taxes en sus. Limite annuelle de 20 000 km; 0,16 \$ par kilomètre excédentaire. Les versements mensuels peuvent varier selon la valeur du versement initial ou du véhicule d'échange. Première mensualité exigible à la livraison. Aucun dépôt de sécurité requis. Ces offres sont exclusives aux concessionnaires de RMAB Québec (sauf dans la région de Gouffre - Hull) et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat, à l'exception des programmes de La Carte GM, de prime pour étudiants et de GM Mobility. La GMCL se réserve le droit de modifier, de prolonger ou de supprimer ces offres pour quelque raison que ce soit, en tout ou en partie, à tout moment et sans préavis. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis. **Pour de plus amples renseignements, contactez votre concessionnaire, composez le 1 800 463-7483 ou visitez on.ca.**

CLIMATISATION CENTRALE AVEC THERMOPOMPE ET ÉCHANGEUR D'AIR



**JUSQU'À
1 550 \$
DE RABAIS***

+ garantie limitée de 10 ans sur les pièces

Climatisation centrale avec thermopompe jusqu'à 20 SEER et 13 HSPF. * Valide jusqu'au 30 juin 2012.

CLIMATISATION MURALE



**300 \$
DE RABAIS***

+ garantie limitée de 6 ans sur pièces et main-d'œuvre

Climatisation murale Inverter jusqu'à 23 SEER et 10 HSPF (Energy Star). * Valide jusqu'au 30 juin 2012.

Avant de construire ou de rénover

GNRCORBUS

Confortablement installé

GNRCORBUS.COM

SHERBROOKE 819 564-2300

Concessionnaire des produits Carrier depuis plus de 25 ans.



Ils experts à votre service

GÉOTHERMIE + CLIMATISATION CENTRALE & MURALE

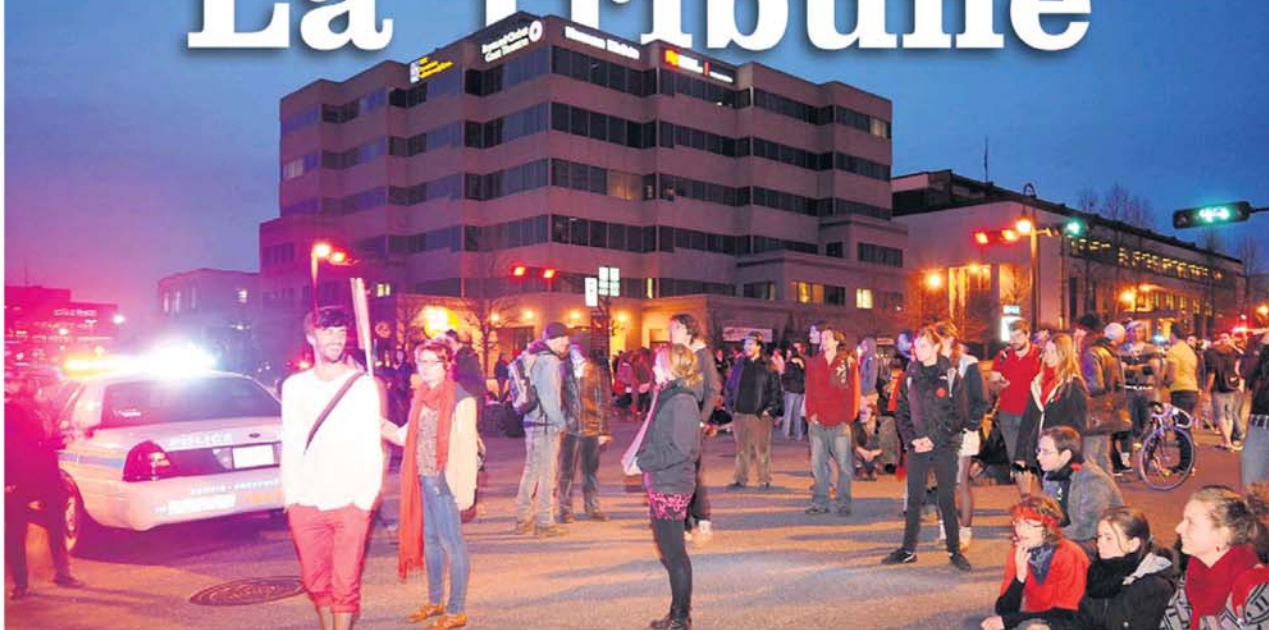





Printed and distributed by NewspaperDirect
www.newspaperdirect.com 855-CAN 1-877-988-8040 Inters. 800-634-6364
COPYRIGHT AND PROTECTED BY APPLICABLE LAW

Sherbrooke jeudi 24 mai 2012 - La Tribune 11

La Tribune



ARCHIVES LA TRIBUNE, FREDERIC COTE

ARRESTATIONS EN VERTU DE LA LOI 78

PAGES 2 À 4

LE SPS RECULE

> Sherbrooke sort ses casseroles > Des étudiants de l'UdeS en appellent à la « désobéissance pacifique »



« Franchement, on ne pouvait pas demander mieux »

PAGE 39

Le défenseur des Stars de Dallas Stéphane Robidas se réjouit de la composition de l'équipe qui dirigera le Phoenix la saison prochaine. Le copropriétaire de l'équipe était de passage à Sherbrooke, hier, pour rencontrer les partisans de la formation qui venaient acheter des billets de saison.

IMACOM, JESSICA GARNEAU



Adib Ibrahim

MORT DE RALPH BISSONNETTE

Le chauffeur de taxi est libéré

PAGE 5

LENNOXVILLE

Des virus coliphages dans l'eau

PAGE 7



Découvrez les vrais plaisirs de l'été!
Grande vente de véhicules d'occasion BMW et MINI en inventaire!



Obtenez **4 mois gratuits**
ou un rabais équivalent (maximum de 2 500 \$).

TAUX DE FINANCEMENT À PARTIR DE **0,9%**

- Série 3, 5, 7
- Utilitaire
- Cabriolet
- Mini Cooper

Suprem Automobile
Sherbrooke 819.821.9272
www.supremautomobile.com

OUVERT samedi * Informez-vous auprès d'un de nos conseillers pour tous les détails de cette offre unique.

Sherbrooke sort ses casseroles

SARAH SAÏDI

sarah.saïdi@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Les casseroles des quatre coins de Sherbrooke ont été sollicitées pour un second quart de travail hier soir à 20 h, alors qu'elles ont pris la rue aux bras de leurs propriétaires indignés par la loi 78. Le tout a donné comme résultat un tintamarre imprévu de quinze minutes.

Selon le Service de police de Sherbrooke (SPS), six ou sept petits groupes de citoyens se sont rassemblés un peu partout dans la ville le temps de faire résonner leurs casseroles en chœur, notamment au Marché de la gare, aux coins des rues King Est et Murray ainsi que sur boulevard de Portland.

Au coin King Est et Murray, une vingtaine de résidents du quartier ont interprété une joyeuse symphonie de casseroles à laquelle se joignait régulièrement le klaxon d'automobilistes solidaires. Les enfants, qui composaient près de la moitié du groupe, s'en sont donné à cœur joie jusqu'aux dernières secondes du tintamarre. À 20 h 15 pile, les casseroles se sont tues, laissant le bruit de la circulation reprendre ses droits.

« C'est une initiative spontanée des citoyens du quartier. On va le refaire demain jusqu'à ce que la loi spéciale tombe », indique Philippe Lanteigne, citoyen du quartier.

« Bientôt près de chez vous : une loi contre le terrorisme audiotif! D'ici là, à 20 h, tous les jours, on sort sa casserole et on tape son desaccord! », peut-on d'ailleurs lire sur la page Facebook du groupe Estrie contre la hausse.

Mercredi soir, un peu moins d'une centaine de citoyens avaient marché dans le secteur

de la rue McManamy, casseroles à la main, marquant la première sherbrookoise de cette méthode de protestation percutante inspirée du Chili au temps de la dictature d'Augusto Pinochet. « La crise dégénère et porte atteinte à nos libertés fondamentales. On exprime notre colère par un moyen encore permis, comme les Chiliens le faisaient », soutient Philippe Lanteigne.

Coordonnateur des activités au Centre de ressources sur la non-violence à Montréal, Normand Beaudet voit cette méthode de protestation d'un bon œil. Il estime que les citoyens aux casseroles enlèvent un espace aux manifestants violents et que tous les gestes pacifiques doivent être mis de l'avant pour enlever l'espace à ceux qui seraient tentés de ne pas être pacifiques. « On peut devenir plus créatifs. La diversité des moyens pacifiques est plus grande que les moyens violents », plaide-t-il.

Depuis l'adoption de la loi spéciale, la mobilisation semble avoir largement dépassé la sphère étudiante pour maintenant gagner toute la population.

Dimanche est d'ailleurs prévue une « manifestation intergénérationnelle en blanc » ayant comme point de départ de l'hôtel de ville dont l'itinéraire sera soumis aux policiers. « Le thème de cette semaine aura comme objectif de faire comprendre aux gens que la lutte n'est plus étudiante, mais sociétale! Pour souligner la place des personnes âgées, des enfants, des personnes à mobilité réduite, le trajet sera donné, le parcours sera plat et les gens avanceront tranquillement! », indique-t-on sur la page Facebook de l'événement.

Par ailleurs, la CLASSE tiendra

samedi un congrès à l'Université de Sherbrooke pour discuter de son plan d'action pour les prochaines semaines. « Nous parlerons probablement de la loi spéciale et des éventuelles négociations qui s'en viennent », spécifie Renaud Poirier St-Pierre, attaché de presse de la CLASSE.

Ailleurs au Québec

Le mouvement des casseroles continue de gagner en popularité. Ainsi, plusieurs dizaines de personnes étaient rassemblées dans le Vieux-Longueuil pour frapper dans des casseroles et faire du bruit. Même constat à Saint-Jérôme, La Prairie, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Eustache. D'autres rassemblements ont eu lieu dans divers quartiers de Montréal.

À Trois-Rivières, une centaine de personnes ont descendu dans les rues; ils avaient donné leur itinéraire aux autorités. À Gatineau aussi, une centaine de personnes marchaient. À Granby, 500 personnes se sont mobilisées; à Saguenay, entre 200 et 300.

Enfin, à Québec, la répression policière de la veille n'a pas empêché des centaines de personnes à se rassembler devant l'Assemblée nationale. Un itinéraire a aussi été remis aux policiers.

— Avec Isabelle Pion et La Presse Canadienne



Des familles des quatre coins de Sherbrooke ont fait résonner leurs casseroles en guise de protestation contre la loi 78.

Les policiers s'essoufflent

SHERBROOKE — Même s'il n'avait pas les données officielles sous les yeux, le chef du Service de police de Sherbrooke (SPS), Gaëtan Labbé, estime que le coût des heures supplémentaires au SPS s'élève à plus de 300 000 \$ depuis le début de la grève étudiante.

M. Labbé souligne que cela se traduira également par des pertes de revenus pour le SPS, puisque les forces policières ont du même coup moins de

temps à consacrer à la sécurité routière. « Il y a aura des pertes de revenus importantes », fait-il valoir. « Il y a eu 150 arrestations depuis trois mois à Sherbrooke. » Plus de 60 manifestations ont eu lieu sur le territoire.

Le SPS compte 250 policiers, en plus d'une soixantaine d'employés civils.

Le chef de police se montre préoccupé par le fait que les policiers sherbrookoises

pourraient s'essouffler, compte tenu du grand nombre d'interventions qu'ils ont à faire.

« On n'est pas à Montréal, on parle des mêmes ressources qui se retrouvent à faire des quarts de travail doubles. » Sans vouloir entrer dans les détails, il note que le SPS est en train de se « donner des structures » pour donner un peu de répit aux policiers.

— Isabelle Pion



CAHIER SPÉCIAL détachable à l'intérieur

2 La Tribune - Sherbrooke vendredi 25 mai 2012

La Tribune

ADRESSE

1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8

RÉDACTION: 819 564-5454

redaction@latribune.qc.ca /

télé. 819 564-8098

PUBLICITÉ: 819 564-5450 /

télé. 819 564-5482

ANNONCES CLASSÉES:

819 564-2222

télé. 819 564-5482

ABONNEMENTS: 819 564-5466

1 800 567-6955

www.latribune.qc.ca



SOMMAIRE

Annonces classées **24 à 30**

Arts et spectacles **15 et 16**

Décès **31 et 32**

Économie **19 et 20**

Horoscope **25**

Loterie **11**

Monde **12**

Mots croisés **25**

Opinions **10**

Sports **33 à 39**

MÉTÉO

Alex-Ann, 11 ans

École Champlain



AUJOURD'HUI

SOLEIL ET NUAGES

MAX.: 26° MIN.: 15°

Lever du soleil: 5 h 07

Coucher du soleil: 20 h 23

SAMEDI soleil et nuages, max.: 24° min.: 15°

DIMANCHE nuageux, max.: 18° min.: 7°

Une nouvelle à nous communiquer...
819 564-5454

LE CLIN D'OEIL DE STÉPHANE LAPORTE

Ce qu'il y a de bien, avec le bruit des casseroles, c'est que ça va couvrir le bruit des F1.

ARRESTATIONS EN VERTU DE LA LOI 78

Le SPS modifie les accusations

ISABELLE PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Après avoir été le premier corps policier à faire des arrestations en vertu de la loi 78 lundi soir dernier, le Service de police de Sherbrooke (SPS) change son fusil d'épaule. Les constats d'infraction émis aux 36 manifestants seront plutôt donnés en vertu du Code de la sécurité routière. Pour l'avocate criminaliste Céline St-François, cela peut montrer que l'application de la loi 78 s'avère complexe.

Lundi soir, le SPS a procédé à l'arrestation de 36 personnes en vertu de la loi 78 en citant l'article 16, qui stipule que les organisateurs d'une manifestation de dix personnes ou plus doivent fournir leur itinéraire au moins huit heures à l'avance.

Les réactions ont été vives face à ces arrestations, notamment parce que le SPS n'avait pas utilisé la loi vendredi soir dernier, les forces policières n'étant pas suffisamment nombreuses.

Plusieurs s'étaient aussi interrogés sur le recours à l'article 16, qui fait état « d'une personne, d'un organisme ou un groupe qui organise une manifestation de dix personnes ou

plus ».

Alex Gagnon, l'un des manifestants arrêtés, soutient que les gens arrêtés n'étaient pas des organisateurs.

Les arrestations ont eu lieu après que ces personnes se furent assises sur la voie publique pour réclamer la libération d'un camarade.

Hier, le SPS a finalement annoncé après consultation des services juridiques de la Ville de Sherbrooke que les constats seraient émis en fonction du Code de la sécurité routière. Plutôt que de s'exposer à des amendes variant entre 1000 \$ et 5000 \$, les manifestants devront plutôt payer 494 \$. Alex Gagnon entend cependant tout de même contester.

Cet étudiant de l'Université de Sherbrooke et doctorant de l'Université de Montréal y voit « une incompétence procédurale » et un important « flou juridique », qui montre que les services policiers ne peuvent appliquer cette législation.

« Le gouvernement s'est muni d'une structure légale qui cautionne l'intimidation », commente-t-il également.

« La moindre des choses, ce serait que le SPS nous contacte pour dire que ce qui advient... » Surprenante, cette annonce



Gaëtan Labbé, directeur du Service de police de Sherbrooke, admet qu'il n'est pas rare de voir le SPS valider certaines décisions auprès des procureurs ou des services juridiques.

du SPS? « Ce n'est pas inhabituel de valider auprès des procureurs ou des services juridiques », précise le directeur du Service de police de Sherbrooke, Gaëtan Labbé.

Il n'est pas rare que les accusations soient modifiées en cours de route : on peut penser à une personne arrêtée pour un délit de fuite, en vertu du Code de la sécurité routière, et qui doit finalement faire face à des accusations criminelles.

Il souligne que pour appliquer

certaines articles de la loi, les policiers doivent être en mesure de répondre à certains paramètres, ce qui peut s'avérer difficile, dont l'identification des organisateurs. « Ce qui circule, c'est qu'elle sera contestée. Je ne veux pas parler pour le ministre (de la Sécurité publique), mais il aura peut-être des ajustements à faire », avance M. Labbé.

Interrogé sur cette question, l'attaché de presse du ministre de la Sécurité publique, Mathieu St-Pierre, précise qu'il n'a pas

d'indication à ce sujet en ce moment et que le Ministère « n'a aucune consigne à donner sur l'application comme tel. »

Au moment d'écrire ces lignes, hier, aucune arrestation n'avait été faite en vertu de la loi 78 au Québec.

Aspect discrétionnaire

Plusieurs voix se sont élevées plus tôt cette semaine pour souligner l'aspect discrétionnaire de l'application de la loi.

« On tente d'uniformiser nos pratiques à la grandeur du Québec. Depuis trois mois, il y a beaucoup de discussions entre les corps de police sur les pratiques et les types de règlements. Vous devez savoir que cette loi est sortie de l'imprimante vendredi. Il y a des ajustements à faire dans les premiers jours », lance M. Labbé en n'y voyant nullement un recul du SPS.

Aux yeux de Me St-François, du cabinet Rancourt/St-François, la loi peut être difficile à appliquer en raison du nombre de manifestants. Les policiers pourraient donc se rabattre sur les porte-parole d'associations étudiantes.

Selon elle, le fait que la loi doit être contestée devant les tribunaux peut aussi freiner son application.

Un appel à la désobéissance « pacifique »

SHERBROOKE — La pression populaire n'est pas étrangère au changement de discours du Service de police de Sherbrooke (SPS), estiment des membres de l'Association générale des étudiants de maîtrise et de doctorat en lettres et communications de l'UdeS (AGEMDELUCUS).

En assemblée générale, ils ont décidé de prendre « les risques nécessaires » pour combattre la loi 78, notamment en cautionnant l'utilisation de la désobéissance civile pacifique.

Les étudiants n'ont tout de même pas considéré l'annonce du SPS (qui n'a finalement pas utilisé la loi 78) comme une victoire.

« Il y a encore une contravention extrêmement élevée. On considère que c'est une entrave à notre droit de manifester », commente Geneviève Bruneau, membre de cette association.

« Cette loi brime non seulement la liberté d'expression en posant des conditions au droit de manifester, mais elle porte aussi gravement atteinte à la liberté d'association, notamment en retirant aux associations étudiantes le droit de faire respecter les mandats de grève adoptés démocratiquement (...). Les amendes extrêmement salées imposées aux membres, aux exécutants et aux associations étudiantes sont si démesurées qu'elles les mettent de facto hors d'état de

fonctionner », ont-ils fait valoir.

Lors d'un point de presse, les membres de l'AGEMDELUCUS (membre de la CLASSE) ont du même coup dénoncé « la force excessive » utilisée par le SPS lors des manifestations de lundi et vendredi. Ils se sont notamment dit surpris du recours à l'escouade antiémeute.

Une contravention deux mois plus tard

Isabelle Houle, qui était jusqu'à tout récemment coordonnatrice à l'Association générale des étudiants de la faculté des lettres et sciences humaines de l'UdeS (AGEFFLESH), a raconté avoir reçu un billet d'infraction en vertu du Code de la sécurité routière environ deux mois après avoir participé à une action avec d'autres manifestants.

Cette action consistait à appuyer de façon continue sur le bouton d'accès aux piétons des feux de circulation dans le secteur du boulevard de l'Université.

Du « profilage »?

La jeune femme y voit du « profilage » puisqu'ils seraient seulement deux à avoir reçu un constat d'infraction. Selon le SPS, les agents ont un an pour émettre le billet d'infraction.

Interrogé sur les reproches des étudiants, le directeur du SPS, Gaëtan Labbé, dit espérer leur collaboration. À titre



L'Association générale des étudiants de maîtrise et de doctorat en lettres et communications de l'UdeS (AGEMDELUCUS) appelle la population à désobéir à la loi 78 par l'entremise d'actions pacifiques. On aperçoit ci-dessus trois membres de cette association, Stéphanie Bernier, Olivier Robichaud et Geneviève Bruneau.

d'exemple, la manifestation des casseroles mercredi soir s'est très bien passée. « Les gens ont bien collaboré, ils n'ont pas eu

de problèmes. »

« Plus on va avancer dans le conflit, plus ça va être difficile, plus le travail des policiers

va être scruté à la loupe et contesté », commente-t-il également.

— Isabelle Pion

Sherbrooke vendredi 25 mai 2012 - La Tribune

REPRISE DES NÉGOCIATIONS

La rencontre menacée par la CLASSE

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — La rencontre entre Québec et les associations étudiantes, probablement au début de la semaine prochaine, s'annonce mouvementée. La CLASSE envisage de claquer la porte si le gouvernement Charest refuse de suspendre ou d'abroger la loi spéciale adoptée vendredi dernier pour restreindre les manifestations.

Après la FECQ mardi et la FEUQ mercredi, le gouvernement Charest a pris contact avec la CLASSE, hier, une première depuis l'adoption de la loi spéciale. Le négociateur du gouvernement, Pierre Pilote, a fait savoir « qu'il y aurait des discussions dans les prochains jours et qu'on serait invités », a affirmé le porte-parole de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois.

de créer un climat propice au dialogue », a indiqué Gabriel Nadeau-Dubois. Selon lui, « pour créer un climat propice, la loi spéciale doit être suspendue ou abrogée ».

Que fera la CLASSE si le gouvernement refuse de répondre à sa demande? La possibilité de quitter la table sera discutée en congrès samedi à Sherbrooke, a confirmé Gabriel Nadeau-Dubois. « On va décider jusqu'où on est prêts à aller. » Le congrès aura fort probablement lieu avant la rencontre avec le gouvernement et les autres associations étudiantes.

La FEUQ dit avoir des informations selon lesquelles la rencontre aurait lieu au début de la semaine prochaine. Elle attendait toujours une confirmation du gouvernement en fin d'après-midi. Au cabinet de la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, on martèle que la rencontre se tiendra « dans les prochains jours », sans exclure de convoquer les associations étudiantes ce week-end.

Si les pourparlers ne reprennent pas tout de suite, c'est



Le porte-parole de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois, se pose des questions sur les réelles intentions du gouvernement de Jean Charest.



Léo Bureau-Blouin de la FECQ, ne s'attend pas à obtenir un gel des droits de scolarité, mais plutôt quelque chose qui va faire l'affaire de tout le monde.

négociations : « On va aller à la rencontre avec une très grande prudence. On se demande quelles sont les réelles intentions du gouvernement. D'un côté, il se dit prêt au dialogue et, de l'autre, il contribue à envenimer la situation avec une loi répressive. »

La FECQ, la FEUQ et la CLASSE sont à définir une position commune en prévision de la rencontre. Mais la CLASSE est la seule à évoquer l'idée de claquer la porte sur la question de la loi spéciale.

Toutes les associations demandent que la hausse des droits de scolarité, « l'enjeu à l'origine de la grève », soit au cœur des négociations avec le gouvernement. Gabriel Nadeau-Dubois n'a pas voulu préciser les compromis que la CLASSE serait prête à faire. Léo Bureau-Blouin, de la FECQ, a dit à *La Presse* mercredi qu'il ne s'attend pas à obtenir un gel des droits de scolarité, mais plutôt « quelque chose qui va faire l'affaire de tout le monde ». Il parle d'une « rencontre de la dernière chance »,

(La Presse)

parce que « les deux parties veulent s'assurer d'être très prêts avant de commencer une rencontre », a souligné Michelle Courchesne lors d'un bref point de presse. « On veut faire les choses correctement, et on veut mettre toutes les chances de

notre côté pour réussir », a-t-elle ajouté. La rencontre est « très importante » à ses yeux.

La CLASSE sceptique

Gabriel Nadeau-Dubois, pour sa part, se montre sceptique quant à la reprise des

ENCADREMENT DES MANIFESTATIONS DANS LE MONDE

Le ministre Dutil était dans l'erreur

PIERRE-OLIVIER FORTIN

QUÉBEC — Pour défendre la loi d'exception adoptée la semaine dernière et répondre aux associations étudiantes qui y voient une atteinte à des droits fondamentaux comme celui de manifester, le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, a donné mardi plusieurs exemples de villes ou de pays qui encadrent les manifestations de façon encore plus stricte. Mais, vérification faite, plusieurs des exemples qu'il a donnés manquent de nuances et, au contraire, l'encadrement des manifestations est beaucoup plus souple qu'il l'a laissé entendre.



Le ministre Robert Dutil

L'obligation prévue dans cette loi temporaire de déclarer au moins huit heures d'avance le lieu et l'itinéraire d'une manifestation est une « façon [de faire] habituelle dans d'autres pays ». C'est vrai, mais pas dans tous les cas que le ministre a présentés et qui étaient censés appuyer ses propos. Un tableau présenté aux journalistes énumère les « obligations » en vigueur pour tenir une manifestation à Toronto, à Londres, à New York, en France et en Espagne, entre autres.

On lit qu'à Toronto, les manifestants sont tenus d'aviser les autorités trois semaines plus tôt. Sauf pour Queen's Park, c'est faux. « Vous n'avez pas besoin de permis pour tenir une manifestation ou un rassemblement », apprend-on sur le site web de la Ville reine. Les organisateurs, par contre, « devraient » prendre

contact avec la police, mais n'y sont pas tenus. « On encourage le dialogue, la communication et la coopération avec les leaders des manifestations pour s'assurer que ce soit pacifique et sécuritaire », explique au *Soleil* Wendy Drummond, porte-parole de la police de Toronto.

Le ministère de la Sécurité publique a soutenu qu'il est également obligatoire de déposer un avis de manifestation avant de defiler dans les rues de Londres, ce qui est tout aussi faux. « Il n'y a pas d'obligation de prévenir la police quand on veut tenir une manifestation », tranche un porte-parole de la police de la City. « Notre rôle, poursuit le policier, est de trouver l'équilibre entre le droit de manifester et le droit des gens

de faire leurs affaires. Quand les gens nous avisent d'avance, c'est plus facile. »

Dans la Grosse Pomme, contrairement à l'information transmise par le ministère québécois de la Sécurité publique, il n'est pas toujours nécessaire d'obtenir un permis pour les groupes de manifestants de plus de 20 personnes. Soulignons toutefois que c'est souvent le cas, notamment pour manifester dans la rue et dans les parcs.

À Paris, trois jours, pas 20

Pour manifester dans la Ville lumière, c'est plus compliqué. Le ministre Dutil a raison de dire qu'il faut un « permis » pour tenir un rassemblement à Paris. La police exige d'être mise au courant (heure, trajet, etc.) au moins trois jours d'avance (et non 20, comme le stipule le tableau du Ministère). Et là, on ne rigole pas. « Le fait d'organiser une manifestation non déclarée ou interdite est passible de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros, soit 9600 \$CAN, d'amende pour l'organisateur, dès lors qu'il est identifié », explique un porte-parole de la préfecture de police.

A noter que ces sanctions ne visent que les organisateurs, alors que la loi québécoise cible aussi les participants et les associations. L'an dernier, pas moins de dix manifestations ont été enregistrées chaque jour à Paris. La police note toutefois une forte hausse des « rassemblements spontanés » non déclarés. La police en a dénombré 852 l'an

dernier.

Les lois sont encore plus sévères en Espagne, où les délégués du ministère de l'Intérieur

doivent approuver chaque manifestation, ce qui suscite souvent une certaine controverse dans les médias. (Le Soleil)

Une policière du SPVM dispensée de manifs pour excès de poivre



PHOTO: CAPTURE D'ÉCRAN

La policière montréalaise au matricule « 728 », dont la réputation a été entachée par un vidéo virale sur la toile, n'est plus dépêchée sur les manifestations étudiantes, selon le Service de police de la ville de Montréal (SPVM). La policière est au centre d'une controverse depuis lundi. Dans un enregistrement vidéo mis en ligne sur le site YouTube, on voit la policière en question poivrer généreusement des individus au visage, dans la soirée de dimanche dernier. Au moins certains d'entre eux criaient des insultes et autres quolibets, mais ne semblaient pas présenter une menace physique. La version la plus populaire du vidéo « mettant en vedette » la policière au matricule 728 a été visionnée presque 400 000 fois en quatre jours.

4 La Tribune - Sherbrooke vendredi 25 mai 2012

On vous embarque!



LUC LAROCHELLE
PERSPECTIVES

luc.larochelle@latribune.qc.ca

Cela paraît mal et ce n'est rien pour aider notre député-premier ministre à se justifier auprès des commentants de sa circonscription et du reste du Québec.

Trente-six personnes ont été arrêtées lundi soir à Sherbrooke sous prétexte qu'elles avaient violé la loi 78, plus spécifiquement l'article 16 imposant « à une personne, un organisme ou un groupement qui organise une manifestation » l'obligation de soumettre un itinéraire à la police.

C'est le motif qu'a défendu publiquement le Service de police de Sherbrooke, qui a assumé dans les médias nationaux avoir été le premier corps de police à se prévaloir de cet nouvel outil de contrôle de foule.

N'était-il pas curieux d'invoquer une disposition légale qu'on peut qualifier de « manquement au protocole » pour

subitement sanctionner la riposte de manifestants ayant décidé de s'asseoir au milieu de la rue afin de protester contre l'arrestation d'un des leurs?

Jusqu'à preuve du contraire, la police n'a jamais approuvé de tracé. Il y aurait donc bel et bien eu entorse à l'article 16. Mais voilà qu'on passe à autre chose. Les citoyens ayant voyagé à bord d'un autobus notifié jusqu'au poste de police n'ont « commis qu'une action concertée destinée à entraver la circulation sur un chemin public ». À l'examen de la preuve, on ne peut que leur reprocher un accroc au code de la sécurité routière pour s'être usé le fond de culottes sur la chaussée.

Ce ne serait pas inhabituel de réviser la nature d'accusations « selon le fondement du bon règlement », plaide-t-on à la police. Dans les circonstances, ce n'est pas particulièrement élégant non plus.

« Le SPS s'est rendu compte qu'il allait donner un coup d'épée dans l'eau et au lieu d'admettre l'erreur, il a modifié les accusations. Dans l'opinion publique, ça ne véhicule pas une très bonne image », analyse le criminaliste Jean-Pierre Rancourt, qui ne voit toutefois pas dans cette révision des charges un motif d'acquiescement.

Ce ne serait pas inhabituel de réviser la nature d'accusations. Dans les circonstances, ce n'est pas particulièrement élégant non plus.

Habituellement, le policier qui rédige un rapport d'infraction est celui qui est assigné comme témoin devant la Cour. Lors d'arrestations massives, un interrogatoire sommaire (principalement pour confirmer l'identification d'une personne) est mené au poste de police par un agent mandataire. C'est ainsi que trente-six dossiers différents ont été constitués au terme de l'opération de lundi soir.

Le SPS insiste, « cette manifestation avait été déclarée illégale dès le début », il y avait donc des motifs fondés d'arrestations. Pleinement d'accord.

Sauf que les motivations soudaines de la police à radicaliser ses positions lancent un curieux message. Elles donnent à penser que cette loi est un chef-d'œuvre de confusion et d'improvisation.

Les services de police vont chercher à harmoniser leur mode d'application de la loi, a-t-on expliqué hier. C'eût été une géniale idée de la faire... avant d'embarquer des citoyens dans le panier à salade.

////
Découvrons-nous quelques irrégularités ou d'étonnantes choix que personne n'ose pour le moment admettre et défendre à propos du décalage des travaux de prolongement de l'autoroute 410 en direction de Lennoxville?

Pour le moment, j'ai le sentiment d'avoir offert une trop faible résistance aux arguments évasifs du ministère des Transports, notamment en ce qui a trait à de possibles réallocations budgétaires. J'y reviendrai, soyez-en assurés.

Les constructeurs de routes d'expérience, eux, ne sont pas tombés en bas de leur chaise en apprenant que le rendez-

vous des Jeux du Canada serait manqué.

« Il eût fallu que le ministère aille en soumission en août ou en septembre dernier afin de pouvoir rencontrer un pareil échéancier. Ça prend un minimum de 18 à 24 mois de travail sur le terrain pour réaliser une pareille commande », m'a raconté l'un d'eux.

On n'en est qu'à la production des plans pour le tronçon qui était attendu pour les Jeux.

A l'ombre de la montagne de pierre à déplacer pour rendre les carrefours giratoires de Lennoxville pleinement opérationnels se trouve le commerçant « L'ami Denis », qui attend, lui aussi. Au bout d'un cul-de-sac.

« Au départ, le ministre demandait à ce que nous partions en juillet 2011. Il doit y avoir moins de pression sur les planificateurs de l'autoroute puisque nos négociations ne sont toujours pas complétées. On nous a complètement isolés de la circulation et bien sûr que notre chiffre d'affaires en souffre. Dès que nous le pourrions, nous nous relocaliserions tout près, en bordure de la nouvelle route », confie l'un des copropriétaires du commerce, Joselito Scrosati.

N'importe qui à votre place, monsieur, commencerait à manquer de patience.

Pas de passage piétonnier sécurisé près du Maxi

DAVID BOMBARDIER
david.bombardier@latribune.qc.ca

Sherbrooke n'a pas l'intention d'aménager un passage piétonnier sécurisé avec barrière automatique entre la

rue du Dépôt et le supermarché Maxi, comme le recommande le coroner Marco Sirois dans un récent rapport. Un lien routier est plutôt prévu à cet endroit, où une dame a été happée mortellement par un train en juin 2010.

« C'est un peu déraisonnable comme demande », estime le président du comité exécutif et conseiller du centre-ville, Serge Paquin. S'il fallait faire ça sur l'ensemble du territoire... »

Une dame de 74 ans est

décédée alors qu'elle tentait de traverser la voie ferrée au moment où un train y circulait à basse vitesse. Sur recommandation du coroner, la Ville avait rapidement bloqué ce passage improvisé à l'aide d'une clôture. Celle-ci est régulièrement brisée par des marcheurs qui souhaitent circuler entre la rue du Dépôt et le boulevard des Grandes-Fourches sans devoir faire le détour par les rues King Ouest ou Aberdeen, relève Serge Paquin.

L'aménagement d'un lien routier entre les rues du Dépôt et le boulevard des Grandes-Fourches, tout juste à côté du terminus Limocar, coûterait 1 M\$ à la Ville. M. Paquin espère que ce projet figurera au budget 2013.

UNE INFORMATION À NOUS COMMUNIQUER ?
redaction@latribune.qc.ca
ou appelez au 819 564-5454
La Tribune

LE CENTRE D'ASSISTANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX PLAINTES DE L'ESTRIE (CAAP-ESTRIE)

invite la population à la présentation de son rapport d'activité pour l'année 2011-2012, qui se tiendra le jeudi 7 juin 2012 à 10 h, à la salle Rock A Fournier, du 1255, rue Daniel à Sherbrooke.

Pour toute information ou pour confirmer votre présence, contactez le CAAP-ESTRIE au 819 823-2047.

Boston Pizza
\$ Gratuit pour les ENFANTS
Tous les samedis
On aime faire plaisir.
* Détails en restaurant.

6 La Tribune - Sherbrooke vendredi 25 mai 2012

LOI SPÉCIALE

Les associations étudiantes se tournent vers les tribunaux

ANABELLE NICOU

MONTRÉAL — Deux requêtes ont été déposées hier matin pour contester la loi spéciale adoptée la semaine dernière par Québec. Aux côtés des associations étudiantes et syndicales, les groupes communautaires et environnementalistes font front commun contre le gouvernement.

« Ce sera sans doute la plus grande affaire constitutionnelle de l'histoire du Québec, notamment par le nombre de parties demanderesse et le nombre de gens directement concernés », dit Léo Bureau-Blouin, président de la FEQU.

La première requête, qui sera défendue mercredi à la Cour supérieure de Montréal, demandera le sursis de l'application de certaines dispositions de la loi spéciale en attendant que le tribunal se penche sur la requête en nullité, qui vise, elle, l'ensemble de la loi.

« On parle d'une requête ambitieuse, avec plus de 140 demandeurs de 70 organisations étudiantes, communautaires, écologistes, plusieurs syndicats. Des groupes qui viennent de tous les points de la société québécoise. C'est une réplique de l'ensemble de la société contre un projet de loi qui brime des libertés



Gabriel Nadeau-Dubois, représentant de la CLASSE, Léo Bureau-Blouin, président de la FEQU, et Martine Desjardins, présidente de la FEUQ, ont déposé hier matin deux requêtes pour contester la loi spéciale adoptée la semaine dernière par Québec.

fondamentales. La requête est fondée sur des demandes relatives aux libertés fondamentales. On va défendre des libertés essentielles à tout régime démocratique », dit Gabriel Nadeau-Dubois, représentant de la CLASSE.

Plus de 600 avocats ont voulu prêter main-forte aux représentants des étudiants dans leur

démarche contre le gouvernement, et la loi spéciale, qu'ils qualifient de liberticide. La première requête sera présentée mercredi, et la requête en nullité, le 3 juin.

« Dans l'éventualité où un juge nous donnerait raison, on pourrait se retrouver devant la Cour suprême dans moins d'un mois », a dit Léo Bureau-Blouin.

« On est contents de voir que nous ne sommes pas seuls devant ce recours, se félicite pour sa part Martine Desjardins, présidente de la FEUQ. L'appui de la population est plus que jamais derrière les étudiants. On l'a vu hier, les manifestations concernent l'ensemble de la population québécoise. Nous sommes très

contents de ce recours, qui est finalement un nouveau pas dans la lutte contre les frais de scolarité », dit-elle.

Avec l'abrogation de la loi d'exception, les manifestations spontanées ne seront plus illégales. Dès lors, des centaines d'arrestations pourront être évitées, croit Mme Desjardins. « Le fait de contester la loi 78 empêcherait de déclarer les manifestations illégales et de donner des amendes aux citoyens qui participent de façon pacifique. »

De son côté, Raymond Bachand a bon espoir de voir la loi résister aux assauts constitutionnels du mouvement étudiant et des syndicats.

Le ministre des Finances s'est étonné de voir la CLASSE au palais de justice de Montréal ce matin. Selon lui, il est curieux de voir une organisation qui ne respecte pas les injonctions rendues par un juge se présenter devant la justice pour faire invalider une loi.

« Nous, on s'engage à respecter les décisions des tribunaux », a fait valoir le ministre en entrevue avec *La Presse*. La requête en nullité est « un peu paradoxale venant, entre autres, d'une association qui se foute des décisions des tribunaux depuis quelques mois ». (*La Presse*)

— Avec la collaboration de Philippe Teisceira-Lessard

SONDAGE SUR LA LOI D'EXCEPTION

Les Québécois sont partagés

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Les Québécois sont profondément partagés à l'égard de la loi d'exception adoptée la semaine dernière, mais ils en approuvent pourtant massivement le contenu. Une mince majorité de Québécois, 51 %, appuie l'adoption de la loi spéciale, mais une forte majorité de répondants se range derrière la quasi-totalité de ses dispositions.

Depuis une semaine, les Québécois sont devenus plus hésitants à l'égard de la loi spéciale, dépeinte par bien des commentateurs comme une atteinte aux libertés fondamentales. Dans un sondage réalisé auprès de 1500 internautes du 22 au 25 mai, la maison CROP a fait le suivi pour *La Presse* des constats d'une précédente enquête, réalisée à chaud au moment du dépôt du projet de loi 78, la semaine dernière. CROP avait alors observé que les Québécois étaient massivement, à 66 %, en faveur d'une loi spéciale.

Après une semaine de manifestations et les arrestations massives, ils sont plus tièdes:

51 % des gens appuient la loi spéciale et 49 % la réprovoquent. L'appui à la loi d'exception atteint cependant 62 % à Québec, 57 % chez les plus de 55 ans et 71 % chez les anglophones. En revanche, 56 % des moins de 34 ans, 53 % des francophones et 51 % des Montréalais s'y opposent.

Cependant, les Québécois approuvent clairement les dispositions de cette loi. À l'exception des amendes très salées, l'ensemble des mesures, y compris celle sur l'encadrement des manifestations, obtient un appui non équivoque.

Selon M. Rivest, vice-président de la maison de sondage, « c'est comme si les consommateurs aimaient le produit, mais désapprouvaient le vendeur ».

Ainsi, 67 % des répondants sont d'accord pour la suspension des cours dans les institutions visées par le boycottage et leur reprise à la mi-août. Aussi, 70 % sont favorables à ce que Québec empêche les manifestants de bloquer l'accès aux cours et 64 % approuvent

l'idée que les manifestations ne s'approchent pas à moins de 50 mètres du terrain d'un cégep ou d'une université.

« C'est comme si les consommateurs aimaient le produit, mais désapprouvaient le vendeur. »

Pas moins de 70 % des gens sont d'accord pour que les organisateurs des manifestations soient tenus de transmettre les détails de leur action à la police huit heures à l'avance. Encore 72 % des gens estiment légitime que la police puisse refuser un itinéraire de manifestation pour protéger la sécurité publique.

Ces obligations ne devraient pas être réservées aux étudiants; 71 % des gens pensent que tous les citoyens devraient être soumis aux mêmes règles.

Seule exception, les très lourdes amendes, de 1000 à 125 000 \$ par jour pour un manifestant ou son organisation, ont

un accueil plus mitigé. Ici, on se partage en deux camps égaux à 50 %.

La loi ne réglera rien

Devant le débat qui fait rage depuis une semaine, 52 % des répondants estiment que la loi ne brime pas les libertés fondamentales. Selon 48 % des gens, ces droits sont attaqués, dont 57 % des jeunes et 52 % des Montréalais.

Toutefois, la loi ne réglera rien, croit une forte proportion de répondants. Il y a une semaine, 32 % des gens pensaient qu'elle contribuerait à régler le conflit, on n'en trouve plus que 20 % maintenant. Pour 44 % des Québécois, Québec va empirer les choses avec sa loi et 32 % étaient de cet avis la semaine dernière. Un seul chiffre n'a pas changé : 36 % des répondants estiment que la loi ne fait que repousser à plus tard le litige sur les droits de scolarité.

Pour les Québécois, la sortie de crise passe par une reprise des négociations : 79 % des répondants veulent que Québec et les étudiants reprennent le dialogue. Quelque 47 %

souhaitent qu'ils le fassent sans que la loi spéciale soit suspendue. Selon 32 % des gens, la loi spéciale devrait être suspendue pendant ces pourparlers. Seulement 14 % préconisent un moratoire sur la hausse, et 7 % prônent son abandon complet.

L'appui au gouvernement diminue

Sur le fond, les Québécois appuient toujours le gouvernement. Plus des deux tiers appuient la position du gouvernement de hausser les droits de scolarité, 32 % soutiennent celle des étudiants qui préconisent le gel. Il y a une semaine, à la même question, 68 % des répondants appuyaient Québec contre 32 % pour les étudiants.

Un peu partout, CROP observe ce déplacement de quelques points en faveur des étudiants. La semaine dernière, 35 % des gens jugeaient « l'attitude » des étudiants dans ce conflit justifiée ont atteint désormais 40 %.

Inversement, l'attitude de Québec était cautionnée par 60 % des internautes, et 51 % restent encore favorables à Québec. (*La Presse*)

L'ABC des sondages

MONTREAL — La parution du sondage de *La Presse*, samedi dernier, a amené de nombreux lecteurs à poser des questions sur la façon dont les sondages publiés dans *La Presse* sont réalisés. Avec l'aide du président de la firme CROP, Alain Giguère, voici des réponses à toutes vos interrogations.

1- Pourquoi les sondages publiés dans *La Presse* sont-ils faits par internet plutôt que par téléphone?

Il y a 30 ans, le taux de réponse des sondés par téléphone tournait autour de 85 %. Aujourd'hui, ce taux de réponse a diminué de façon draconienne. Il se situe autour de 15 %. Toutes les maisons de sondage, sans exception, se sont donc tournées vers l'internet. Les sondages téléphoniques existent toujours, mais ils constituent une portion de plus en plus congrue du travail des sondés.

2- Comment réalise-t-on un sondage internet?

La maison CROP dispose d'un panel de 400 000 Canadiens, dont 175 000 Québécois. Ce panel a été constitué par

des firmes spécialisées, de réputation internationale. Contrairement à d'autres sondés, CROP a préféré s'en remettre à des spécialistes de la question. Ces firmes ont donc utilisé des listes d'internautes, récoltées à l'aide de logiciels. On a ensuite sollicité, au hasard, plusieurs d'entre eux. Ils sont rétribués pour le faire, de 1 \$ à 10 \$ l'enquête, selon la longueur du questionnaire. Le profil socio-démographique de ces internautes est ensuite établi par CROP.

3- Pourquoi les sondages réalisés par internet ne comportent-ils pas de marge d'erreur?

Aucun sondage réalisé par internet n'a de marge d'erreur. C'est vrai pour CROP, c'est vrai pour tous ses concurrents québécois, canadiens et internationaux. Prétendre afficher une marge d'erreur pour un sondage internet est carrément mensonger. Pourquoi? Parce que l'échantillon utilisé pour sonder n'a pas été établi avec le hasard le plus total. La probabilité d'être sélectionné pour un sondage était donc exactement la même pour tous les Québécois. Cette situation a changé avec les sondages web. (*La Presse*)

Beaucoup de casseroles en région



IMACOM, RENÉ MARQUIS

Pour une troisième soirée consécutive, les Sherbrookoïses ont exprimé leur indignation contre la loi 78 par un tintamarre de casseroles, tantôt de leur balcon, tantôt en groupe dans la rue. Au coin des rues King Ouest et Wellington, près d'une centaine de personnes se sont regroupées pour marcher dans les rues du centre-ville, casserole à la main. À Waterville aussi (notre photo), jeunes et moins jeunes ont manifesté sur la rue Principale de 20 h à 20 h 30 en faisant tinter leurs ustensiles de cuisine.

La CLASSE en congrès à Sherbrooke

CHLOÉ COTNOIR
ccotnoir@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke sera l'hôte du congrès de la CLASSE dès 11 h aujourd'hui. De 100 à 130 délégués des associations membres de partout au Québec sont attendus pour l'évènement.

A l'ordre du jour, les congressistes traiteront de la loi 78 ainsi que des négociations prévues avec le gouvernement d'ici quelques jours. La CLASSE soutient n'avoir prévu aucune manifestation lors de son passage à Sherbrooke.

Rappelons que la CLASSE envisage de quitter la rencontre prévue entre Québec et les associations étudiantes prévue en début de semaine prochaine si le gouvernement refuse de surprendre ou d'abroger la loi 78.

L'ENDROIT IDÉAL POUR VOS PNEUS!



SERVICE DE PNEUS COMEAU INC.

MARQUES DISPONIBLES :

- MICHELIN
- BF GOODRICH
- UNIROYAL
- YOKOHAMA
- ET AUTRES!



Passez faire des économies de fin de saison!
(sur inventaire seulement et jusqu'à épuisement des stocks)

SERVICE DE PNEUS COMEAU INC.
133, rue Angus Sud,
EAST ANGUS
819 832-3928

UNI PRO

freins
silencieux
suspension
alignement

29204652

224-236 VENTES-DÉBARRAS

INVITATION À LA GRANDE TOURNÉE DES VENTES-DÉBARRAS Outils (pelles, tournevis, etc.), antiquités, livres, jouets, voisins, sourires, découvertes, bicyclettes, aventures, occasions en or, skis de fond, gestes écologiques, réduction de la consommation, malaxeur, rideaux, argenterie, articles de sport, visites de quartiers, pneus presque neufs, habit de neige taille 10, piscine d'enfants, râteau... Des aubaines, du plaisir, des découvertes, c'est garanti!

26 et 27 MAI
Arrondissements de Fleurimont et de Brompton.

2 et 3 JUIN
Arrondissements du Mont-Bellevue et de Lennoxville.

9 et 10 JUIN
Arrondissements de Rock Forest-Saint-Élie-Deauville et de Jacques-Cartier.

Téléchargez votre itinéraire gratuit à sherbrooke.ca/ventesdebarras.

Ville de Sherbrooke

Sherbrooke samedi 26 mai 2012 - La Tribune



**DENIS
DUFRESNE**
ÉDITORIAL

denis.dufresne@latribune.qc.ca

Une obligation de résultat

Une semaine après son adoption, la loi 78 n'est à peu près pas respectée par les manifestants ni appliquée par les policiers et le Québec est toujours plongé dans une crise sociale sans précédent depuis les grèves générales du printemps 1972, voire depuis la crise d'octobre 1970.

Loin d'avoir donné les résultats escomptés, cette loi qui attaque de front le droit d'association, d'expression et de manifestation pacifique, a au contraire accentué la grogne populaire et suscité des appels à la désobéissance civile.

Et même si cette loi, qui sera contestée devant les tribunaux par un regroupement d'organisations étudiantes, communautaires et syndicales, était invalidée, cela ne ramènera pas nécessairement la paix sociale dans la province.

Cela ne règlera pas non plus le litige sur la hausse des droits de scolarité qui oppose depuis plus de trois mois le gouvernement Charest aux associations étudiantes.

Que faire alors? A l'heure où la démocratie québécoise est affaiblie et où l'ordre public apparaît menacé, il est urgent que les associations étudiantes et le gouvernement du Québec reprennent le dialogue et en arrivent à un compromis.

Conséquemment, la rencontre entre les parties, qui aura probablement lieu au début de la semaine qui vient, doit déboucher sur une entente négociée.

En fait, pourrait-on dire, il y a une obligation de résultat. On ne peut imaginer encore trois mois, soit jusqu'à la rentrée scolaire, de manifestations quasi quotidiennes à Montréal et dans les autres grandes villes de la province.

Cela ne ferait qu'accentuer le ressentiment et la colère des jeunes et des moins jeunes qui protestent non plus seulement contre la hausse de droits de scolarité, mais aussi contre le gouvernement, sa conduite des affaires de l'Etat, voire l'ordre économique actuel.

Sans parler de l'épuisement et de la nervosité croissante des forces policières.

Avant qu'un véritable drame ne survienne, qu'il y ait un ou des morts, l'Etat québécois a

la responsabilité de dénouer la crise.

La Fédération étudiante universitaire du Québec et la Fédération étudiante collégiale du Québec semblent être disposées à faire des compromis sur la question des droits de scolarité.

Il faut souhaiter que la CLASSE, qui se réunit aujourd'hui en congrès à Sherbrooke, propose elle aussi des solutions.

Devant tout ce gâchis, on peut d'ailleurs se demander pourquoi le gouvernement du Québec n'a pas fait appel à un médiateur pour tenter de régler la crise étudiante.

Le gouvernement Charest a gagné la bataille de l'opinion publique au sujet de la hausse des droits de scolarité, puisqu'une majorité de Québécois l'appuie sur cette question, d'autant plus qu'il a bonifié le régime des prêts et bourses.

Par contre, il est en train de perdre la confiance de la population en raison de sa gestion pitoyable de la crise étudiante et de l'adoption de la loi 78, dénoncée non seulement par les associations étudiantes, les enseignants, le monde communautaire et les syndicats, mais aussi par le Barreau du Québec, comme étant abusive et anticonstitutionnelle.

Il y a donc péril en la demeure.

Devant tout ce gâchis, on peut d'ailleurs se demander pourquoi le gouvernement du Québec n'a pas fait appel à un médiateur pour tenter de régler la crise étudiante.

Plusieurs voix s'étaient élevées dès l'hiver dernier en faveur d'une telle avenue, dont celle de l'ex-ministre libéral Claude Castonguay, un homme crédible et modéré.

Si le gouvernement Charest les avait écoutées, on n'en serait peut-être pas là aujourd'hui.



hervephilippe@videotron.ca

Droits réservés

TRIBUNE LIBRE

La vraie cause de la crise

Dans une lettre ouverte parue récemment dans tous les quotidiens québécois, le ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand, nous révélait enfin la véritable cause de la crise sociale au Québec.

En effet, il affirmait sans ambiguïté que ce que le gouvernement consent à un groupe, il doit l'enlever à l'autre.

C'est exactement ce qu'a fait le gouvernement Charest au cours des neuf dernières années avec des budgets toujours en faveur des entreprises privées, alors que leurs profits étaient stables et élevés.

Selon l'Institut Fraser, l'Etat québécois aurait accordé en subventions aux entreprises entre 75 et 120 milliards \$ depuis 1995, sans oublier le remboursement de la taxe de vente, l'élimination de la taxe sur le capital des entreprises et les baisses successives des taux d'imposition des sociétés.

Durant cette même période, soit de 1995 à

aujourd'hui, l'Etat québécois n'a cessé d'augmenter les taux d'imposition des particuliers, de couper dans les services publics et d'augmenter les tarifications de toutes sortes, y compris tout récemment la fameuse hausse des droits de scolarité qui est à la source de la crise actuelle.

Pendant que les entreprises privées situées au Québec continuent de bénéficier des meilleures conditions sur le marché, un certain Barack Obama ne cesse de répéter de l'autre côté de notre frontière que riches et entreprises doivent payer leur juste part. Ici, au Québec, l'Etat et les dirigeants ne cessent de nous répéter que c'est à nous, les citoyens et étudiants de faire notre juste part.

Nos dirigeants au Québec, travaillent-ils pour le bien commun ou le bien de quelques-uns?

Robert Gauthier
Sherbrooke

Une autre génération spontanée

Il y a quelques jours, j'étais dans une salle d'attente et voilà que je tombe sur un article d'un vieux numéro du *Nouvel Observateur* sur la lutte étudiante de mai 1968 en France.

J'ai cru utile d'en faire partager quelques extraits à vos lecteurs : (...) « D'une étincelle naît l'euphorie. Le vieux monde succombe en un mois et laisse une France en panne d'essence tétanisée par le spectacle des émeutes (...). Une génération s'est politisée sur le terrain à la vitesse de l'éclair en inventant l'adolescence éternelle (...). Prendre enfin ses désirs pour des réalités. »

Voilà sans aucun doute ce qu'un journaliste écrira dans une quarantaine d'années à propos de la lutte étudiante qui a cours au Québec. Puisse cette politisation profiter à un Québec coloré aux teintes du respect de l'ensemble des droits et des libertés démocratiques.

En mai 1968, j'avais 16 ans et croyais au « Flower Power ». Quelques années plus tard, j'étais militante étudiante et croyais fermement à une gratuité scolaire que j'attends encore.

Monique Audet

20 La Tribune - Sherbrooke samedi 26 mai 2012

ÉLEVAGE DE CHIENS > plusieurs fermes suspectes dans la région PAGE 12

Sherbrooke lundi 28 mai 2012 | 40 pages • 103^e année no 84 • LEADER DE L'INFORMATION RÉGIONALE • 85¢ taxes en sus • www.latribune.ca

La Tribune



RAS-LE-BOL EN BLANC

> Une manifestation intergénérationnelle et festive

PAGE 3

> La rencontre de la dernière chance débute aujourd'hui

PAGE 2

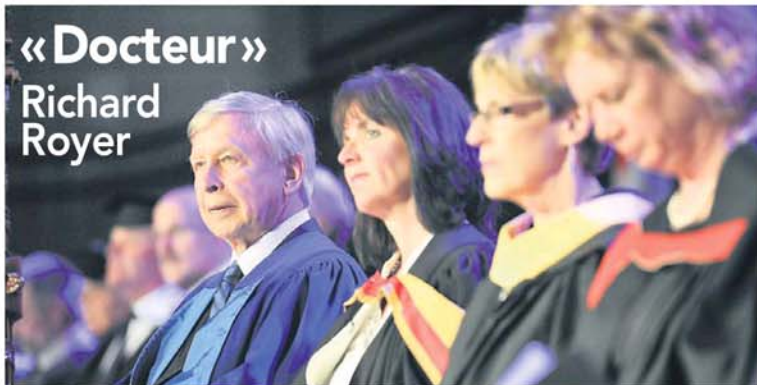
Vicky May Hamm gagne son pari... mais y perd ses cheveux

PAGE 4



SPORTS
Les Cataractes raflent la coupe Memorial

PAGE 38



« Docteur »
Richard Royer

À l'occasion de sa collation des grades printanière, l'Université Bishop's a décerné des doctorats honorifiques à quelques personnalités, dont un à Richard Royer, qui a accueilli cette distinction « avec fierté, mais avec humilité également », a-t-il témoigné.

PAGE 5

OFFRE EXCLUSIVE: MAZDA 3 SKYACTIV 2012 À L'ACHAT

Plus que **11X** Mazda 3 SKYACTIV 2012 disponibles: **EN RABAIS EXCLUSIF DE 3 000\$**

NE CONSOMME QUE 4,9L AU 100KM! TOUS LES AVANTAGES DE L'HYBRIDE, SANS LE PRIX!

Mazda de Sherbrooke.com 5119, boul. bourque, 819-564-8664 **MAZDA** Mazda de Magog.com 2940, rue Sherbrooke, 819-843-2424

RÉUNION « DE LA DERNIÈRE CHANCE »

Une autre proposition sera déposée

DENIS LESSARD ET PHILIPPE TEISCEIRA-LESSARD

MONTREAL — Le gouvernement Charest rencontre à nouveau les leaders des associations étudiantes cet après-midi à Québec. Une réunion « de la dernière chance » où il fera une nouvelle proposition sur les frais de scolarité, dans le but de cesser le conflit à temps pour la tenue d'une série d'événements touristiques importants à Montréal.

Des sources proches de la négociation ont indiqué hier soir à *La Presse* que la responsable du Conseil du trésor, Michelle Courchesne, a le mandat de « mettre quelque chose sur la table », une proposition dont les conséquences pour les finances publiques ont été soupesées dans les dernières heures par les fonctionnaires des Finances et du Trésor.

Auparavant les négociateurs du gouvernement (Mme Courchesne sera accompagnée de l'avocat Pierre Pilote et du ministre délégué aux Finances, Alain Paquet) exigent des trois leaders étudiants d'établir s'ils ont un mandat clair pour négocier avec le gouvernement. La dernière séance marathon de négociations, les 5 et 6 mai, a laissé un arrière-goût amer au gouvernement. Une entente obtenue à l'arrachée avec les leaders avait été repoussée du revers de la main par la base, sans que personne chez les leaders étudiant ne défende ce qu'il avait signé.

À la demande des étudiants, la CREPUQ et la Fédération des cégeps n'ont pas été invitées à la rencontre.

Pas de moratoire

Québec a déjà fait deux offres aux étudiants, des bonifications au régime des prêts boursés, le 5 avril, et un étalement de la hausse, sur sept ans au lieu de cinq, le 27 avril. Au terme d'un marathon de 22 heures de négociations, on avait opté pour une autre avenue : se servir des frais afférents pour réduire la hausse des droits. Depuis le début, Québec n'a pas bougé sur les chiffres. Les étudiants devraient avec les hausse

fournir 279 millions de plus, le gouvernement, 493 millions de dollars. Les universités devront trouver 141 millions d'autres sources et 54 millions devraient venir de dons. Ces chiffres du dernier budget n'avaient pas bougé jusqu'ici. Seul changement les 967 millions de dollars supplémentaires qu'on prévoyait injecter dans les universités d'ici 2017 prendraient deux ans de plus à être versés. Pas question pour Québec toutefois de proposer carrément un moratoire sur les hausses, comme l'avait évoqué du bout des lèvres

la ministre démissionnaire Line Beauchamp.

Bonne main pour les étudiants

Sur le point de partir pour Québec, tous les leaders étudiants ont évalué être plus forts que jamais auparavant dans ce conflit grâce à l'adoption de la loi 78, il y a une semaine.

D'abord parce que le mouvement de contestation a pris une ampleur inespérée pour eux, mais aussi parce que leurs membres n'ont plus rien à perdre, les sessions étant suspendues jusqu'en août prochain.

« Il n'y a pas vraiment de pression », analyse Gabriel Nadeau-Dubois, de la CLASSE. Son organisation compte d'ailleurs exiger un rythme de discussion plus lent que celui qui prévalait avec Line Beauchamp, avec des pauses et une suspension pour la nuit.

Prudence

Le mouvement étudiant reste toutefois bien prudent quant à l'issue de la rencontre. Leur dernière rencontre avec Michelle Courchesne « s'était bien passée », mais avait mené à l'adoption de la

loi spéciale, a rappelé Martine Desjardins de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). « On est prudents dans notre enthousiasme », a-t-elle ajouté.

Mme Desjardins a souligné que son association n'a pas fait du retrait ou de la modification de la loi 78 une condition préalable à son entrée à la table de négociations. Il s'agira toutefois d'une condition absolue pour en sortir, a-t-elle expliqué. « Il faut que ça fasse partie de l'entente », a soutenu la leader étudiante. (*La Presse*)

L'industrie touristique est inquiète

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

MONTREAL — Des restaurateurs ont perdu 40 % de leur chiffre d'affaires. Des hôteliers connaissent une baisse de 25 % dans leurs réservations. Les ventes de billets de certains festivals ont chuté de 50 %. Une vingtaine de représentants de l'industrie touristique ont brossé hier un sombre portrait du conflit étudiant au ministre des Finances, Raymond Bachand, afin d'exhorter le gouvernement à négocier rapidement une sortie de crise.

« Nous avons signalé au ministre qu'on espérait que ces négociations durent le temps qu'elles auraient à durer, de garder la porte de sortie ouverte », a indiqué Michel Leblanc, président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, instigateur de la rencontre.

Le président du Festival Juste pour rire, Gilbert Rozon, en ressort « choqué » par l'impact économique du conflit étudiant. « C'est énorme », se désolait-il. Les conséquences pourraient se faire sentir pendant des années, des congrès risquant d'être perdus en raison des manifestations quotidiennes touchant la métropole.



Différents intervenants du milieu touristique montréalais, dont Gilbert Rozon, président du Festival Juste pour rire, se disent inquiets de l'impact du conflit étudiant sur leurs événements.

« Vous vous imaginez bien que les autres villes appellent les congressistes pour leur dire de ne pas aller à Montréal », illustre M. Rozon.

Son festival aurait d'ailleurs encaissé depuis une semaine une baisse de moitié dans les ventes de billets. « Les gens des banlieues et les touristes nous appellent pour nous dire qu'ils veulent venir au festival, mais qu'ils attendent la résolution de la crise. »

Une solution négociée

s'impose, poursuit M. Rozon. « On veut qu'ils s'enferment, qu'ils trouvent une solution, parce que c'est très néfaste pour l'économie montréalaise. »

Encore faut-il que les leaders étudiants aient la marge de manoeuvre de leurs associations pour trouver un terrain d'entente, souligne le président de Juste pour rire. Celui-ci espère que la présente ronde de discussion ne mène pas au même échec que la dernière entente de principe.

Confiant qu'une entente est à portée de la main, le maire Gérald Tremblay estime qu'il faut déjà penser à « l'après-crise parce qu'on espère que les négociations donnent des résultats concrets le plus rapidement possible ».

Les participants à la rencontre ont en effet évoqué au ministre qu'il faudra trouver une façon de « renverser la perception négative à l'extérieur » que la crise a pu laisser.

Saison estivale menacée

À deux semaines du Grand Prix, ses organisateurs se disent inquiets. Son promoteur, François Dumontier, juge que la sécurité sur le site n'est pas menacée, mais que son accès est « vulnérable ». « Le fait qu'on soit sur une île rend la sécurité plus facile à assurer. Mais on ne contrôle pas, ce qui va se passer à Montréal et dans le métro, principal moyen de transport pour les gens qui viennent au Grand Prix. »

Plus optimiste, le président de Spectra, Alain Simard, dit ne pas s'inquiéter de l'impact des manifestations sur ses événements, notamment les Francofolies qui doivent débiter dans moins de deux semaines. (*La Presse*)

2 La Tribune - Sherbrooke lundi 28 mai 2012

La Tribune
 ADRESSE
 1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8
 RÉDACTION: 819 564-5454
 redaction@latribune.qc.ca /
 téléc. 819 564-8098
 PUBLICITÉ: 819 564-5450 /
 téléc. 819 564-5482
 ANNONCES CLASSÉES:
 819 564-2222
 téléc. 819 564-5482
 ABONNEMENTS: 819 564-5466
 1 800 567-6955
 www.latribune.qc.ca

SOMMAIRE

Annonces classées	24 à 27
Arts et spectacles	20 et 21
Décès	28
Économie	13
Horoscope	26
Loterie	6
Monde	16
Mots croisés	26
Opinions	10
Sports	34 à 39

MÉTÉO

Gabriel, 11 ans
 École Champlain

AUJOUR'HUI

GÉNÉRALEMENT NUAGEUX

MAX.: 20° MIN.: 14°

Lever du soleil: 5 h 05
 Coucher du soleil: 20 h 26

MARDI
 averses, max.: 25° min.: 14°

MERCREDI
 averses, max.: 20° min.: 16°

URGENCE NETTOYAGE RECONSTRUCTION

1 866 233-2425

PHOENIX
 INTERVENTION APRÈS SINISTRE

LE CLIN D'OEIL DE STÉPHANE LAPORTE

Les seules qui résonnent comme du monde durant ce conflit, ce sont les casseroles.

SI VOUS AVEZ UNE INFORMATION À COMMUNIQUER À NOTRE ÉQUIPE DE JOURNALISTES, ÉCRIVEZ À redaction@latribune.qc.ca OU APPELEZ AU 819 564-5454

Carrés rouge sur fond blanc

Au moins 500 Sherbrookoïses joignent la manifestation intergénérationnelle

SARAH SAÏDI

sarah.saïdi@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Pacifique, festif et intergénérationnel étaient les mots d'ordre pour la manifestation en blanc qui s'est déroulée sans anicroche dans les rues de Sherbrooke hier après-midi. Plus de 500 personnes ont défilé en costume immaculé pour protester à la fois contre la hausse des frais de scolarité, la loi 78, le gouvernement Charest et même la société capitaliste.

Des 13 h 30 une foule composée de jeunes et d'anciens a tranquillement commencé à se réunir devant l'hôtel de ville de Sherbrooke. Alors qu'un manifestant en masque blanc distribuait des caramels, certains pratiquaient le yoga ou faisaient résonner leurs casseroles en attendant le début de la marche. Cette atmosphère festive a teinté toute la manifestation, qui s'est déplacée le long de la rue des Grandes-Fourches jusqu'à la rue Wellington Sud.

À l'image du côté très rassembleur de la manifestation, son organisation a été le fruit d'une collaboration spontanée entre Charles « Chuck » Routhier, étudiant en enseignement à l'Université de Sherbrooke et Gwendolyn Rivera, chanteuse du groupe sherbrookoïse Voluntad.

« J'ai eu l'idée d'une manifestation intergénérationnelle en voyant un couple de personnes âgées dans nos manifestations nocturnes. Ils avaient de la difficulté à nous suivre et ça m'a vraiment touché », confie Charles Routhier. Pour rendre la



IMACOM, JOCELYN RIENDEAU

Environ 500 Sherbrookoïses de tous âges ont manifesté pacifiquement dans les rues de Sherbrooke hier après-midi.

manifestation accessible à tous, il a dessiné un circuit court et exempt de côtes et a fourni cet itinéraire aux policiers, évitant de ce fait que la manifestation soit déclarée illégale.

« La paix et l'unité »

De son côté, Mme Rivera a apporté le côté « blanc » de l'événement. « Le blanc symbolise la paix et l'unité. C'est la planète entière qui est en relation grâce à ce mouvement »

mentionne la chanteuse d'origine chilienne.

Plus que jamais, les revendications dépassent la lutte contre la hausse des frais de scolarité, affirme Gwendolyn Rivera. Elle y voit un conflit entre la gauche et la droite. « Les étudiants ont ouvert la voie. Ils nous ont donné l'impulsion pour protester pour un monde meilleur », affirme-t-elle.

Pour Madeleine Lévesque, une manifestante de 65 ans,

il n'était pas question de rester inerte devant ce conflit. « C'est une question de société, je trouve que le gouvernement ne respecte pas nos valeurs de base. Il est en train de nous faire reculer », déplore-t-elle.

« Non à la corruption, oui à l'éducation, vite aux élections », avait écrit sur un masque fait maison un autre manifestant âgé de 65 ans. « C'est ma première manifestation depuis le début du conflit. Ma fille voulait

absolument que j'y aille! » partage-t-il tout en soulignant que le côté intergénérationnel de l'événement l'a incité à y participer.

Les organisateurs souhaitent maintenant qu'une manifestation en blanc se tienne tous les dimanches après-midi à Sherbrooke, sous divers thèmes. « J'ai déjà l'idée d'une manifestation nautique pour la semaine prochaine », lance Charles Routhier.

De plus en plus de casseroles

CHLOÉ COTNOIR

cotnoir@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Une manifestation réunissant des gens de tout âge a envahi les rues de Sherbrooke samedi soir. Vers 20 h, les participants ont commencé à se déplacer pacifiquement au son des casseroles, le nouveau symbole de protestation. Selon le service de police de Sherbrooke, le nombre de manifestants était évalué à 300 personnes, faisant de cette manifestation de casseroles la plus grosse des derniers jours.

« Il faut que toute la population se joigne au mouvement de protestation puisque c'est l'avenir de notre société qui est en jeu. Je ne serais pas surpris que le gouvernement ait créé la loi 78 pour détourner le débat. S'il finit par la suspendre ou l'annuler, il pourra ainsi dire qu'il est à l'écoute des désirs du peuple », s'exclama Maxime Petel, un citoyen en colère contre le gouvernement Charest. Ce genre



IMACOM, RENÉ MARQUIS

Des parents accompagnés de leurs enfants, des personnes âgées et bien sûr des étudiants ont déambulé dans les rues de Sherbrooke samedi soir au rythme des casseroles dans une ambiance pacifique et festive.

de commentaire démontre bien le ras-le-bol des manifestants face à la gestion de crise du gouvernement. « Les choses

doivent changer. Selon moi, frapper sur des casseroles est à l'image de l'absurdité de la loi 78 », expliquait pour sa part

Frédéric Bouchard, un citoyen qui n'en était pas à sa première manifestation.

Loïn d'être mené seulement par des étudiants, l'événement comptait plusieurs parents accompagnés de leurs enfants. « Je suis ici pour deux raisons. Tout d'abord puisque je suis une mère aux études, donc l'augmentation des frais de scolarité me touche directement; mais également pour dénoncer la loi 78. Cette loi spéciale est inacceptable. Il s'agit d'une entrave à nos droits les plus fondamentaux et je considère qu'il est de mon devoir de citoyenne de contester cette loi. Je suis donc dans la rue pour mes deux filles et je manifeste pour leur avenir », clamait Christelle Lefebvre, une jeune maman accompagnée de ses jeunes filles de 4 ans et 6 ans.

N'ayant pas fourni d'itinéraire à la police, les manifestants ont pris plaisir à changer constamment de direction. Toutefois, l'événement n'a pas été déclaré illégal et aucune arrestation n'a

été effectuée. Les gens se sont séparés tranquillement vers 22 h en se disant à la prochaine un sourire accroché aux lèvres.

Congrès de la CLASSE annulé

Par ailleurs, le congrès de la CLASSE qui était prévu à Sherbrooke samedi a dû être annulé. Pour respecter le quorum de l'assemblée, un minimum de 33 délégués d'associations membres doit être présent. Or, seulement 30 associations membres de la CLASSE étaient représentées par des délégués qui avaient fait le voyage jusqu'à Sherbrooke. De ce fait, le congrès ne pouvait avoir lieu. Les représentants de la CLASSE expliquaient ce petit nombre de participants, entre autres, par les budgets des associations qui diminuent au fur et à mesure que la grève continue. Ils mentionnaient toutefois que la loi 78 était une des premières choses que l'association compte mettre sur la table lors d'une éventuelle rencontre avec le gouvernement.

Sherbrooke lundi 28 mai 2012 - La Tribune 3

La Tribune

GRANDS PRIX DU TOURISME

L'AUDACE RÉCOMPENSÉE

André L'Espérance couronné Personnalité
touristique de l'année au Québec

PAGE 3



IMACOM, FRÉDÉRIC CÔTE

**Deux morts par balles
à Drummondville** PAGE 2

COLLABORATION SPÉCIALE, GHYSLAIN BERGERON

« Près d'un
règlement »,
estime Léo
Bureau-Blouin

PAGE 2

Travaux
Le viaduc
du centre-ville
attendra
après 2014

PAGE 5

GNRCORBUS
Confortablement installé

CLIMATISATION CENTRALE,
THERMOPOMPE &
ÉCHANGEUR D'AIR

JUSQU'À 1 550 \$ DE RABAIS*

GNRCORBUS.COM 819 564-2300

*Validité jusqu'au 30 juin 2012. Uniquement sur achat de matériel.

JUSQU'À
0\$ + 1500\$

COMPTANT À UTILISER À VOTRE GUISE

TL 2012

PAIEMENT MENSUEL	TAUX DE LOCATION	COMPTANT
498\$	2,5%	0\$
<small>/MOIS</small>	<small>48 MOIS</small>	

Transport, préparation et taxe sur climatiseur inclus.

MDX SH-AWD 2012

PAIEMENT MENSUEL	TAUX DE LOCATION	COMPTANT
668\$	1,5%	0\$
<small>/MOIS</small>	<small>48 MOIS</small>	

Transport, préparation et taxe sur climatiseur inclus.

PRECISION ACURA
SHERBROOKE

4900, boul. Bourque, Sherbrooke • 819 564-8909

ACURA
DEVANT

2708924

Deux personnes retrouvées sans vie à Drummondville

MARIE-CHRISTINE BOUCHARD
marie-christine.bouchard@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Un homme et une femme dans la quarantaine ont été retrouvés sans vie, hier soir, sur la rue Edison à Drummondville.

Les victimes ont été tuées par balle toutes les deux.

L'une des victimes aurait été retrouvée morte dans la maison, l'autre personne se serait trouvée sur la galerie de la résidence.

L'appel a été logé au 9-1-1 autour de 20 h 30 hier soir.

En fin de soirée, les enquêteurs de la Sûreté du Québec étaient en route vers la maison

qui se trouve dans un nouveau quartier résidentiel de Drummondville.

S'agit-il d'un meurtre suivi d'un suicide? Ou encore d'un double homicide?

Hier soir, « aucune hypothèse n'était écartée », selon le sergent Grégory Gomez de la Sûreté du Québec.



COLLABORATION SPÉCIALE, GHYSLAIN BERGERON

Deux corps sans vie ont été retrouvés dans cette résidence de la rue Edison, à Drummondville.

36 heures pour un accord

TOMMY CHOUINARD ET DENIS LESSARD

QUÉBEC — « On est près d'en arriver avec un règlement, les discussions vont se poursuivre », a lancé le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec, Léo Bureau-Blouin, en fin de soirée hier. Il s'adressait alors à des manifestants qui s'étaient rendus devant l'édifice où ont débuté les négociations avec Québec, hier.

Alors que la police procédait à des arrestations pour manifestation illégale — dont le négociateur de la CLASSE, Philippe Lapointe —, Léo Bureau-Blouin a invité la centaine d'étudiants au calme et a tenté de convaincre les policiers de laisser la foule se disperser. « Si on évite les arrestations ou qu'on évite que les choses virent mal, on va réussir à en arriver à quelque chose de bien », a-t-il dit aux manifestants. Les policiers continuaient toutefois les arrestations au moment de mettre sous presse — l'itinéraire de la manifestation ne leur avait pas été fourni.

Les autres leaders étudiants se sont refusés à tout commentaire à la sortie de la rencontre vers 22 h. Les négociations vont reprendre aujourd'hui, à 13 h.

Réunion du caucus

Au gouvernement, l'échéance est déjà inscrite pour les négociations. Geste très inusité, le premier ministre Jean Charest a convoqué son conseil des ministres et son caucus des députés pour une réunion en fin de journée demain.

Dans les officines libérales, on a vite compris que le gouvernement aura à ce moment tiré ses conclusions sur les négociations. On s'attend à ce que Jean Charest soumette alors sa décision pour l'expliquer à l'ensemble des élus libéraux.

De telles réunions spéciales sont rarissimes. La décision de déposer une loi spéciale dans l'espoir de régler le conflit — la loi 78 — était passée par le même corridor de réunions et de discussions avant d'être annoncée.

Déjà, hier après-midi, la ministre de l'Éducation, Michelle

Courchesne, et les leaders étudiants ont défini un « cadre de négociation » prévoyant des discussions « jusqu'à mercredi », selon une source étudiante.

En soirée, des sources gouvernementales, informées des discussions à huis clos, indiquaient que le gouvernement comme les leaders étudiants « étaient d'une extrême prudence » dans leurs échanges. « Ils ont progressé, mais lentement », a-t-on résumé. Autour de la table, les émissaires du gouvernement — Mme Courchesne, le ministre délégué aux Finances, Alain Paquet, et le négociateur Pierre Pilote — restaient « confiants » devant le ton des échanges. On soulignait que les discussions étaient passablement plus faciles avec la FEQU et la FEUQ. « Pour la CLASSE, c'est vraiment autre chose », a-t-on précisé.

La CLASSE reste

Mais les négociations se sont suffisamment bien déroulées pour que les parties se donnent à nouveau rendez-vous aujourd'hui. Signal positif, la CLASSE a décidé de rester à la table, du moins pour le moment. Elle avait menacé de la quitter si Québec faisait preuve de « fermeture » au sujet de ses demandes.

En soirée, le gouvernement n'avait pas encore clairement indiqué qu'il était disposé à revoir la hauteur de l'augmentation des frais de scolarité. On n'avait pas mis de proposition sur la table encore. Le ministre des Finances, Raymond Bachand,

a toutefois signalé en entrevue que Mme Courchesne a reçu « un mandat précis » pour « mettre des choses sur la table », comme *La Presse* l'indiquait hier.

Pour parvenir à une entente, Québec devra revoir la hausse des droits de scolarité et suspendre au moins en partie la loi 78, ont indiqué les leaders étudiants juste avant d'entreprendre les négociations. « S'il y a une fermeture complète sur ça, c'est sûr, on va remettre en question notre participation » aux discussions, a prévenu Gabriel Nadeau-Dubois. Il ne participe pas lui-même aux discussions; la CLASSE est représentée par son comité de négociation.

Selon Martine Desjardins, présidente de la FEUQ, « il faut traiter de la hausse des droits de scolarité et, de façon inévitable maintenant, de la loi 78, de la suspension des articles qui visent à réduire la liberté d'expression, la liberté d'association, la liberté de manifestation pacifique. Les deux sont liés et devront être abordés ».

Les leaders étudiants ont refusé de dire ce que serait une offre acceptable à leurs yeux. Léo Bureau-Blouin a déjà indiqué que les étudiants seraient prêts à accepter une hausse moindre que celle annoncée par le gouvernement. À la table, les négociateurs de la CLASSE plaideront pour un gel, comme le prévoit leur mandat, mais ils tenteront d'arracher la « meilleure entente possible », une formule qui leur laisse de la marge de manoeuvre.

Pas d'offres communes

Martine Desjardins a indiqué que les associations étudiantes ont « des propositions qui se rejoignent ». Mais « il n'y aura pas d'offre commune formelle de la part des associations étudiantes », a dit Gabriel Nadeau-Dubois. « On considère que c'est la responsabilité du gouvernement de répondre à nos demandes. »

Michelle Courchesne a entrepris cette rencontre de la dernière chance « sans être fermée à rien », « avec ouverture ». « Je me présente avec toute l'énergie et la confiance voulues. Nous avons tous une obligation de résultats, pas juste le gouvernement », a-t-elle affirmé.

Mais selon les leaders étudiants, « la balle est dans le camp du gouvernement ». « Étant donné que la session est suspendue, il n'y a pas de pression sur les votes de grève, on ne sent pas beaucoup de pression, a dit Gabriel Nadeau-Dubois. La pression est peut-être davantage sur le gouvernement. La saison touristique approche, et le milieu des affaires s'attend à un règlement pour éviter qu'il y ait des perturbations cet été. » Et comme la loi spéciale est « un échec, tous les regards sont tournés vers les libéraux », a-t-il ajouté.

La Table de concertation étudiante du Québec participe aussi aux négociations. (La Presse)

Cahier promotionnel détachable à l'intérieur

2889017

2 La Tribune - Sherbrooke mardi 29 mai 2012

La Tribune

ADRESSE
1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8

RÉDACTION: 819 564-5454
redaction@latribune.qc.ca /
télé. 819 564-8098

PUBLICITÉ: 819 564-5450 /
télé. 819 564-5482

ANNONCES CLASSÉES:
819 564-2222
télé. 819 564-5482

ABONNEMENTS: 819 564-5466
1 800 567-6955

www.latribune.qc.ca

SOMMAIRE

Annonces classées	23 à 27
Arts et spectacles	21 et 22
Décès	27
Économie	15 à 17
Horoscope	25
Loterie	11
Monde	14
Mots croisés	25
Opinions	10
Sports	29 à 35

MÉTÉO

Marie-Soleil,
10 ans
Ecole Champlain

AUJOURD'HUI

AVERSES
MAX.: 25° MIN.: 17°

Lever du soleil: 5 h 04
Coucher du soleil: 20 h 27

MERCREDI
averses, max.: 22° min.: 17°

JEUDI
nuageux, max.: 14° min.: 11°

Les nouvelles de l'heure...

latribune.qc.ca

LE CLIN D'OIL DE STÉPHANE LAPORTE

Ce sont les négociations de la douzième dernière chance.



SI VOUS AVEZ UNE INFORMATION À COMMUNIQUER À NOTRE ÉQUIPE DE JOURNALISTES, ÉCRIVEZ À redaction@latribune.qc.ca OU APPELEZ AU 819 564-5454

Jean Charest et sa crise au Québec

Je suis un électeur de la circonscription de Sherbrooke qui a honte d'être représenté par un député qui a perdu toute forme de crédibilité et qui s'entête à protéger son image et les intérêts des mieux nantis de notre société.

Je suis un cadre retraité du réseau de la santé et des services sociaux qui a reçu et donné des formations où on nous apprend que dans le cadre d'une résolution de conflit, une entente même imparfaite est nettement préférable à une décision imposée d'autorité.

Je suis père et grand-père et comme plusieurs d'entre nous, je sais qu'en matière d'éducation, lorsque nous désirons modifier un comportement inacceptable et que nous devons appliquer des conséquences, il est primordial de choisir une conséquence qui soit réaliste et applicable. La loi 78 ne rencontre aucune de ces critères et ne fera qu'envenimer les hostilités.

Je suis un citoyen qui constate que le respect de l'autorité est tributaire de celui qui la détient. Je suis un observateur de la scène politique québécoise qui remarque que bon nombre d'hommes et de femmes politiques de qualité ont

quitté le parti libéral au cours des dernières années et je ne suis pas dupe des motifs réels de leur départ. Il m'arrive même d'éprouver une certaine sympathie pour les vrais libéraux qui assistent, malgré eux, à votre dérapage « néo-conservateur ».

Il fut un temps où vous étiez l'enfant chéri de Sherbrooke; un temps où vous aviez l'amabilité de nous envoyer pour la période des Fêtes, votre photo de famille, vous présentant en bon père; un temps où vous preniez la peine de souligner personnellement la contribution des jeunes qui s'engageaient dans leur conseil étudiant (ma fille a été impressionnée dans le temps, par votre appel à la maison, maintenant, c'est autre chose...)

Il est maintenant temps de quitter et de laisser à d'autres le soin de rehausser l'image de votre fonction, de redonner une meilleure crédibilité à l'engagement politique et davantage d'éthique dans l'exercice de la fonction, de donner confiance à notre jeunesse, de se donner un véritable premier ministre voué à l'ensemble de la population et non pas seulement à satisfaire un groupuscule de personnes riches et puissantes.

A l'instar de madame Payette, je dois vous avouer que vous resterez pour moi le pire premier ministre que le Québec ait connu. Le Québec mérite mieux... Sherbrooke aussi!

Jean Chailier
Sherbrooke

POUR NOUS ÉCRIRE

La Tribune invite ses lecteurs à réagir à l'actualité dans cette page. Les lettres courtes seront privilégiées et la direction se réserve le droit d'abréger les documents.

Ne seront publiées que les lettres portant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de leur auteur.

Seuls le nom et le lieu de résidence apparaîtront toutefois dans le journal.

Envoyez vos documents par:
Courriel: redaction@latribune.qc.ca

Télécopieur: 819 564-8098

Poste: Opinions des lecteurs
1950, rue Roy, Sherbrooke
Québec, J1K 2X8

Une rentrée à dates variables dans les universités

PASCALE BRETON

MONTREAL — Plus affectées par la grève étudiante que les universités anglophones, les universités francophones risquent davantage de retarder le début de leur trimestre d'automne. Mais peu importe l'établissement, tous devront accommoder les étudiants qui arrivent du cégep.

La loi 78 adoptée par Québec oblige les universités à tout mettre en œuvre pour que les cégepiens admis à l'université à l'automne puissent entreprendre leur trimestre comme prévu, même si leur cégep a été en grève.

L'exercice promet toutefois d'être compliqué, reconnaît la porte-parole de l'Université Concordia, Christine Mota. « Il est difficile de dire en ce moment comment on va les accommoder, mais nous allons le faire. »

A peine 1 % des nouveaux étudiants inscrits à l'Université Concordia proviennent d'un cégep francophone touché par la grève, estime l'administration.

« Le trimestre commencera comme prévu le 4 septembre », précise Mme Mota. Des accommodements seront trouvés pour les étudiants qui n'auront pas

complété leur programme collégial à cette date. Quelques groupes pourraient commencer leur trimestre le 1^{er} octobre.

En vertu de la loi spéciale, les cégeps touchés par la grève doivent en effet avoir terminé leur trimestre d'hiver au plus tard le 30 septembre.

A l'Université McGill, le trimestre d'automne commencera aussi à la date prévue, soit le 4 septembre. Seulement 330 des 6000 nouveaux étudiants inscrits à l'automne proviennent d'un cégep où il y a eu un boycottage des cours.

Pas question de retarder le début du trimestre, affirme le vice-principal aux relations externes, Olivier Marcl. « Nous sommes en train d'examiner les meilleures options pour leur permettre [aux cégepiens touchés par la grève] de commencer tout en terminant leur diplôme d'études collégiales (DEC) en parallèle », indique M. Marcl.

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) est particulièrement touchée. Seule l'école des sciences de la gestion a été épargnée par la grève. Il est question de retarder le trimestre d'automne au 1^{er} octobre pour tous les étudiants. (La Presse)

Des juristes en toge marchent contre la loi 78

PIERRE SAINT-ARNAUD

LA PRESSE CANADIENNE

MONTREAL — Une nouvelle voix s'est ajoutée hier soir au concert des manifestants opposés à la loi 78.

Un groupe de juristes sans affiliation particulière — notaires et avocats — a quitté le palais de justice de Montréal en début de soirée pour une marche silencieuse devant les mener à la place Émilie-Gamelin.

Les juristes portaient la toge afin, ont-ils dit, « de rappeler la dignité inhérente à (leur) profession, et au système de justice fondé sur la primauté du droit et le respect des libertés fondamentales. »

Ils ont dit vouloir ainsi exprimer leur « désarroi » face à cette loi spéciale qu'ils estiment être « une atteinte disproportionnée aux libertés d'expression, d'association et de manifestation pacifique. »

L'un des organisateurs, M^e François Destroches, a souligné que les sources de malaise des juristes face à la loi spéciale sont multiples.

« Par rapport au droit de manifestation, comment l'exercice de manifestations est encadré, cela peut être problématique aux



PAUL CHASSON, LA PRESSE CANADIENNE

Un groupe de juristes, autant des notaires que des avocats, dont l'avocat Robert Tremblay en avant-plan sur la photo, a quitté le palais de justice de Montréal en début de soirée pour une marche silencieuse devant les mener à la place Émilie-Gamelin.

yeux de certains. Beaucoup de personnes m'ont fait part aussi que les amendes qui peuvent être imposées sont préoccupantes. La délégation de pouvoirs semble aussi problématique pour plusieurs. »

En tant que juristes, les protestataires ont dit vouloir observer strictement la loi : ainsi, leur itinéraire a été remis aux policiers montréalais plus de huit heures à l'avance.

Par ailleurs, en tant qu'officiers de justice, certains promettent de se loger aux premières lignes du combat pour faire invalider les dispositions de la Loi 78 qui leur semblent incompatibles avec la Constitution et les chartes des droits.

L'appel avait été lancé à tous les acteurs du milieu juridique, mais il était déjà acquis que certains n'y répondraient pas, au premier chef les juges.



SEULEMENT
569\$
PAR MOIS

TAUX DE LOCATION
ANNUEL DE
1,9%
PENDANT 48 MOIS*

L'ÉVÈNEMENT SIGNATURE DE VOLVO
PAS BESOIN DE PORTEFEUILLE
VOLVO XC60 2012

ACOMPTE
PREMIÈRE MENSUALITÉ
DÉPÔT DE GARANTIE
PLAN D'ENTRETIEN

0 \$

PLUS

PROTECTION SANS TRACAS VOLVO
SANS FRAIS PENDANT 4 ANS*
PLAN D'ENTRETIEN + GARANTIE + ASSISTANCE ROUTIÈRE + PIÈCES D'USURE



*Offres à durée limitée par l'entremise des concessionnaires Volvo participants aux acheteurs au détail admissibles seulement, sous réserve de l'approbation de crédit. Exemples de location annuelle sur les XC60 3.2 2012. Taux de location annuelle de 1,9 % pour 48 mois. La mensualité est de 569 \$ (incluant 1 890 \$ de frais de transport et d'inspection préliminaire, l'inscription au RDPRM de 66 \$, 499 \$ frais d'administration et 100 \$ de taxes sur l'air climatisé (le cas échéant)), avec un acompte de 0 \$ ou valeur de registre équivalente; 0 \$ première mensualité (jusqu'à un maximum de 569 \$), et 0 \$ de dépôt de garantie payables à la signature du contrat de crédit-bail. Les taxes, les frais d'immatriculation, d'assurance et d'enregistrement en sus. La location alloue un nombre total de 16 000 km par année (0,16 \$ par km supplémentaire). Prix d'achat en fin de location, 16 846,90 \$ plus les taxes. *La Protection sans tracas Volvo est offerte à la location d'un nouveau véhicule Volvo 2012 uniquement. La Protection sans tracas Volvo, offerte à la location d'un véhicule Volvo 2012 neuf, couvre les pièces et la main-d'œuvre des réparations approuvées pendant au plus 4 ans à compter de la date d'achat d'origine ou jusqu'à 64 000 km (selon la première éventualité) et elle est offerte à la location de la durée de la location. La garantie ne couvre pas, sans toutefois s'y limiter, les dommages au véhicule découlant d'un entretien inadéquat ou d'abus, les véhicules dont les dommages sont très importants ou qui sont déclarés perte totale par l'assureur, les conditions d'utilisation extrêmes nécessitant des services supplémentaires et les services demandés par le client qui ne font pas partie du manuel Informations sur les documents de garantie et d'entretien de Volvo. Consultez votre concessionnaire Volvo local ou visitez volvocars.ca pour en savoir plus, notamment pour obtenir une liste complète des éléments exclus et des articles couverts en vertu du programme de Protection sans tracas Volvo. Cette offre ne s'applique pas aux véhicules du parc automobile Volvo. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut vendre au fauché à un prix moindre et peut devoir commander ou échanger le véhicule. Certaines conditions s'appliquent. Votre concessionnaire Volvo vous donnera tous les détails. Les véhicules peuvent différer de l'illustration. ©2012 La Compagnie des Automobiles Volvo du Canada. Pensez toujours à boucler votre ceinture de sécurité. Visitez le site volvocars.ca.

VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE LOCAL VOLVO OU CONSULTEZ WWW.VOLVOSHERBROOKE.COM

VOLVO SHERBROOKE, 3625, rue du Blanc-Coteau, Sherbrooke (Québec) 819 563-8303

*Offres à durée limitée par l'entremise des concessionnaires Volvo participants aux acheteurs au détail admissibles seulement, sous réserve de l'approbation de crédit. Exemples de location annuelle sur les XC60 3.2 2012. Taux de location annuelle de 1,9 % pour 48 mois. La mensualité est de 569 \$ (incluant 1 890 \$ de frais de transport et d'inspection préliminaire, l'inscription au RDPRM de 66 \$, 499 \$ frais d'administration et 100 \$ de taxes sur l'air climatisé (le cas échéant)), avec un acompte de 0 \$ ou valeur de registre équivalente; 0 \$ première mensualité (jusqu'à un maximum de 569 \$), et 0 \$ de dépôt de garantie payables à la signature du contrat de crédit-bail. Les taxes, les frais d'immatriculation, d'assurance et d'enregistrement en sus. La location alloue un nombre total de 16 000 km par année (0,16 \$ par km supplémentaire). Prix d'achat en fin de location, 16 846,90 \$ plus les taxes. *La Protection sans tracas Volvo est offerte à la location d'un nouveau véhicule Volvo 2012 uniquement. La Protection sans tracas Volvo, offerte à la location d'un véhicule Volvo 2012 neuf, couvre les pièces et la main-d'œuvre des réparations approuvées pendant au plus 4 ans à compter de la date d'achat d'origine ou jusqu'à 64 000 km (selon la première éventualité) et elle est offerte à la location de la durée de la location. La garantie ne couvre pas, sans toutefois s'y limiter, les dommages au véhicule découlant d'un entretien inadéquat ou d'abus, les véhicules dont les dommages sont très importants ou qui sont déclarés perte totale par l'assureur, les conditions d'utilisation extrêmes nécessitant des services supplémentaires et les services demandés par le client qui ne font pas partie du manuel Informations sur les documents de garantie et d'entretien de Volvo. Consultez votre concessionnaire Volvo local ou visitez volvocars.ca pour en savoir plus, notamment pour obtenir une liste complète des éléments exclus et des articles couverts en vertu du programme de Protection sans tracas Volvo. Cette offre ne s'applique pas aux véhicules du parc automobile Volvo. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut vendre au fauché à un prix moindre et peut devoir commander ou échanger le véhicule. Certaines conditions s'appliquent. Votre concessionnaire Volvo vous donnera tous les détails. Les véhicules peuvent différer de l'illustration. ©2012 La Compagnie des Automobiles Volvo du Canada. Pensez toujours à boucler votre ceinture de sécurité. Visitez le site volvocars.ca.

Printed and distributed by NewspaperDirect
www.newspaperdirect.com 1-877-477-2349
 COPYRIGHT AND PROTECTED BY APPLICABLE LAW

Le Cégep de Victo favorisé par la grève

La Tribune, 29 mai 2012

YANICK POISSON

ypoisson@latribune.qc.ca

VICTORIAVILLE — Ils sont nombreux les parents à avoir communiqué avec la direction du Cégep de Victoriaville au cours des dernières semaines afin de s'informer de la situation qui prévaut entre ses murs et d'y inscrire leur progéniture.

Le fait que les étudiants de l'établissement aient voté contre la grève à deux reprises et par une vaste majorité rend le Cégep d'autant plus attrayant pour ceux qui désirent vivre paisiblement leur parcours collégial et quitter les bancs d'école dans le délai prescrit.

« Nous avons reçu des appels de plusieurs personnes qui se

demandaient si nous avions vécu la grève longtemps et quel pourcentage de nos étudiants avaient voté contre. Elles se sont montrées très intéressées lorsque nous leur avons expliqué que nos jeunes avaient voté massivement contre », a indiqué le directeur des études de l'établissement, Christian Héon, précisant que plus de 60 % s'étaient prononcés contre le boycottage.

La majorité de ces appels étaient en lien avec de nouvelles inscriptions, mais on peut penser que d'autres étudiants du collégial choisiront Victoriaville afin d'éviter les sessions condensées.

Les étudiants du Cégep de Victoriaville sont en vacances depuis la fin de la semaine

dernière. C'est donc dire que, bien qu'on ne soit pas à l'abri d'un revirement de situation à l'automne, les cours devraient reprendre selon l'horaire normal à l'automne.

« La majorité de ces appels étaient en lien avec de nouvelles inscriptions (...) »

« Pour l'instant, les grèves et les manifestations n'ont aucun impact ici, il ne s'est rien passé au Cégep. Tout devrait reprendre comme d'habitude à l'automne », a conclu M. Héon.

La Tribune



VENGEANCE MORTELLE

IMACOM, FREDERIC COTE

Le suspect du double meurtre de Drummondville s'enlève la vie à Asbestos

PAGES 2 ET 3

Crise étudiante

Des indices d'une entente à l'horizon

PAGE 6



LA FÊTE DU LAC DES NATIONS

À la pêche aux nostalgiques

PAGE 21

GNR CORBUS
Confortablement installé

CLIMATISEUR MURAL

300\$ DE RABAIS



GNRCORBUS.COM
819 564-2300

* Validité limitée du 30 juin 2012 à 23h59. Exclut les ventes spéciales.



BMW 328i xDrive 2011

Promotion 37 999\$*
ou en location 494\$** / mois, 0\$ comptant

Cette offre prend fin le 31 mai 2012

BMW



Le plaisir du conduire.

Suprem Automobile

Sherbrooke 819.821.9272
www.supremautomobile.com

*Transport et préparation inclus, taxes en sus. **Le taux de location est calculé offert par Service Financier BMW sur approbation du crédit. Location de 48 mois avec un taux d'intérêt annuel de 1,9% comportant une mensualité de 494\$ (taxes en sus), un acompte ou décharge équivalent de 0\$ (taxes en sus) est exigé à la signature du contrat de location. Transport et préparation inclus, taxes en sus. La mensualité varie selon le montant de l'acompte versé et de la valeur résiduelle. Kilométrage annuel autorisé de 20 000 km, 0,15 \$ de kilomètre excédentaire. Offre valide jusqu'au 31 mai 2012 sur stock en inventaire, mutuellement exclusives, sujetes à la disponibilité et pouvant être modifiées ou annulées sans préavis. Carrières conditionnelles s'appliquent. BMW Canada Inc. - BMW -, le logo BMW, tous les noms de modèles BMW et toute autre famille de marques, d'images et de symboles. Photo à titre indicatif. 2695250



La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne avait rendez-vous avec les leaders étudiants pour une deuxième journée d'affilée, hier soir à Québec.



fête de la pêche

Partis pêcher... :-) Du 8 au 10 juin 2012

Les étangs Saint-François : samedi et dimanche

Parc Lucien-Blanchard : activité Pêche en herbe samedi et dimanche

Asbestos - Trois-Lacs
Samedi : atelier Pêche en herbe, pêche à gué et en bassin

Ham-Sud
Samedi : activités pour les jeunes et les familles

Magog - plage des Cantons
Samedi : initiation à la pêche pour les jeunes

Mansonville - place Manson
Samedi de 9 h à 15 h : formation
Dimanche : pêche supervisée

Lac Stoke
Samedi de 10 h à 12 h : animation et pêche



fetedelapeche.gouv.qc.ca



Ressources naturelles
et Faune
Québec

Une entente à l'horizon

PATRICE BERGERON
ET JOCELYNE RICHER

LA PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Une entente est à l'horizon dans le conflit étudiant: les négociations vont reprendre ce matin pour une troisième journée entre le gouvernement et les leaders étudiants, qui ont donné des indices clairs d'une résolution imminente.

À leur sortie d'une longue journée de négociations qui s'est terminée vers 23h00 hier soir, les meneurs du mouvement ont été accueillis en triomphe par des manifestants qui les attendaient depuis 21h30, sous une pluie froide, devant l'immeuble où se déroulent les discussions.

Les leaders étudiants ont indiqué que des propositions intéressantes leur avaient été faites et qu'ils espéraient en arriver aujourd'hui à une offre qu'ils pourraient soumettre à leurs membres. Il semble maintenant qu'aucune des parties ne peut plus faire marche arrière dans cette ronde de négociations déterminante, à laquelle même le premier ministre Jean Charest a brièvement participé lundi soir.

«On a soumis plusieurs scénarios à la partie gouvernementale et on s'attend à des réponses demain (aujourd'hui)», a affirmé le président de la FEQO, Léo-Bureau-Blouin, dans un point de presse chaotique avec ses collègues Martine Desjardins, de la FEUQ, et Gabriel Nadeau-Dubois, de la CLASSE.

«Si on est restés à la table, c'est parce que ça en vaut la peine, parce que les discussions progressent.»

«Si on est resté à la table, c'est parce que ça en vaut la peine, parce que les discussions progressent. On va prendre la soirée pour évaluer les différents scénarios et reprendre les discussions demain (aujourd'hui)», a renchéri M. Nadeau-Dubois.

«Vous aurez compris que les propositions qui sont là sont quand même intéressantes», a commenté pour sa part Mme Desjardins, en confirmant qu'on avait abordé le noeud du problème à la table, soit les droits de scolarité.

Quand on lui a demandé si une entente était imminente, elle a répondu qu'ils allaient travailler toute la journée d'aujourd'hui.

«Donc ça dépend combien d'heures vous voyez comme imminente», a-t-elle laissé entendre, en laissant transparaître une certaine bonne humeur. Léo Bureau-Blouin a dit

qu'aucune heure n'avait été fixée par le gouvernement pour la reprise des négociations le lendemain, mais que le représentant du gouvernement, Pierre Pilote, devrait entrer en contact avec eux.

Personne au gouvernement n'a toutefois commenté, comme la veille. La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne ne s'est pas présentée à la sortie de l'immeuble pour rencontrer les médias.

Plus tôt dans la journée, les représentants étudiants avaient indiqué que le gouvernement leur avait donné un cadre. «des paramètres dans lesquels travailler» pour soumettre des solutions. Ils avaient toutefois refusé de commenter plus amplement la nature des paramètres fixés, comme il est d'usage dans cette ronde déterminante amorcée lundi et marquée du sceau de la confidentialité.

Il semble qu'outre le gel ou la hausse des droits de scolarité, il n'a pas été question de la loi 78 à la table, alors que les organisations étudiantes demandaient pourtant son abrogation ou sa suspension pour pouvoir mener des négociations à terme.

Le premier ministre avait évoqué la mise sur pied d'un forum sur l'avenir des universités, une idée qui a été bien reçue par les leaders étudiants.

Une offre «substantielle»

Les leaders étudiants s'attendaient à se faire proposer hier une offre «substantielle» du gouvernement qui devait notamment porter sur les droits de scolarité, selon leurs vœux.

À la reprise des négociations vers 20h, le porte-parole de la CLASSE a montré des signes d'optimisme.

«Il y a déjà plus sur la table que ce qu'il y avait ce matin. Ça avance. Il reste encore quelques heures de discussions, au moins ce soir et peut-être demain matin.»

Il a confirmé que les parties touchaient au noeud du problème, c'est-à-dire la hausse des droits de scolarité et les façons de l'atténuer.

«C'est sur la table.»

Toutefois, il a ajouté que la loi 78, que la CLASSE voulait voir abrogée, ne fait pas partie des discussions.

Depuis le début lundi de cette ronde de négociations, il y a eu des discussions préparatoires, pour établir un échéancier et convenir des enjeux qui seront abordés, a précisé le porte-parole de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois. La CLASSE fixait notamment l'abrogation de la loi 78 et le gel des droits de scolarité comme conditions pour s'asseoir à table. «Ce qu'on nous a dit qu'il y aura sur la table nous a satisfaits, assez pour qu'on reste, a dit M. Nadeau-Dubois.

CONTESTATION DE LA LOI 78 DEVANT LES TRIBUNAUX

La bataille n'est pas gagnée

ISABELLE PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — La contestation de la loi 78 se transportera devant les tribunaux, vendredi, alors qu'une requête en sursis de certaines dispositions doit être entendue. Même si les associations étudiantes « ont de bons arguments », la bataille pour faire invalider la loi (avec la requête en nullité, entendue en juillet) n'est pas gagnée d'avance, estiment des analystes interrogés par *La Tribune*.

Cette bataille juridique se déroulera en deux temps. Vendredi, la requête en sursis sera entendue pour certains articles. « C'est l'équivalent d'une demande d'injonction. Les associations étudiantes vont demander que certains articles ne soient pas appliqués en attendant que le dossier soit entendu sur le fond (...). On demande d'agir de façon provisoire, immédiatement, pour

une décision qui va venir plus tard », explique l'avocate criminaliste Céline St-François. Les associations étudiantes vont devoir démontrer que ces dispositions leur causent un « préjudice irréparable ».

Puis, le 3 juillet, la requête en nullité, visant à faire invalider l'ensemble de la loi, doit être entendue.

Des articles trop larges?

Quelles sont les chances des associations étudiantes d'obtenir un jugement qui leur est favorable? Difficile de se prononcer, juge Me St-François.

« Elles ont de bons arguments. Cette loi peut porter atteinte aux droits constitutionnels des citoyens. » Selon elle, certains articles sont trop « larges » pour qu'on puisse les justifier dans le contexte où la loi devait permettre à des étudiants d'assister à leurs cours. Me St-François pense notamment à la discrétion laissée aux policiers. « Est-ce que tout ça

est nécessaire pour permettre aux étudiants de retourner dans leurs cours? »

Interrogé sur le pouvoir discrétionnaire laissé aux policiers, le professeur agrégé à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, Simon Roy, ne s'en étonne pas.

« Notre système est fait pour laisser aux gens qui appliquent la loi une certaine marge de manoeuvre. »

Les articles visés

Parmi les articles montrés du doigt par ceux qui contestent la loi 78, on retrouve notamment les articles 16 et 17. Le premier stipule que « toute personne, organisme ou groupement qui organise une manifestation de 50 personnes ou plus » doit fournir l'itinéraire aux policiers. L'article 17 stipule pour sa part qu'une personne, un organisme ou un groupement qui organise une manifestation ainsi qu'une association d'étudiants ou une fédération

d'associations « qui y participe sans en être l'organisateur doit prendre les moyens appropriés afin que la manifestation se tienne conformément aux renseignements fournis... ». Des avocats ont aussi reproché à la loi spéciale de faciliter les recours collectifs, par exemple envers des professeurs ou des associations étudiantes.

Les lois invalidées ne sont pas nombreuses, précise Simon Roy. Au sujet de la requête en nullité, il ne parierait pas un 2 \$ sur les associations étudiantes, fait-il valoir. Même si le juge en venait à la conclusion qu'il y a atteinte à la liberté de manifester, il faut aussi que cette atteinte soit « déraisonnable ». « Si la loi spéciale avait été adoptée dès le premier jour (du conflit étudiant), elle serait moins solide constitutionnellement. » Toutefois, à ses yeux, le fait que ce soit l'impatte et que le conflit s'éternise pourrait changer influencer l'évaluation du juge.

La collation des grades de l'UdeS se tiendra le 22 septembre

ISABELLE PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Alors que la dernière édition avait dû être annulée, la collation des grades de l'Université de Sherbrooke aura lieu comme prévu le 22 septembre prochain. Il faudra cependant attendre encore un peu avant de savoir quelle forme prendra la prochaine édition.

L'UdeS soulignera-t-elle la diplomation de deux cohortes, dont celle qui n'a pas eu droit à sa cérémonie l'an passé? L'institution planche sur différents scénarios, mais ne veut pas s'avancer pour le moment. Les diplômés de l'an passé, qui ont vu leur collation des grades être annulée, recevront une invitation au cours des prochains jours et auront jusqu'au 15 juin pour répondre. La décision de l'institution sera basée sur le taux de participation.

Chose certaine, l'organisation en vue du 22 septembre est maintenant démarrée. Les invitations adressées à la cohorte d'étudiants de 2012 seront envoyées dans la première semaine d'août. Les impacts du boycottage ne sont pas encore connus, fait-on valoir.

Rappelons que l'établissement universitaire avait décidé, l'été dernier, de reporter à cette année la collation des grades, en raison du conflit de travail avec les employés de soutien. La direction craignait le débrayage de ses employés. La grève des employés de soutien a finalement été déclenchée le 26 août et s'est prolongée jusqu'à la mi-décembre, devenant du même coup la plus longue grève de l'histoire de l'UdeS.

Nadeau-Dubois plaide non coupable

LA PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Une peine de prison sera exigée contre le porte-parole de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois, s'il est reconnu coupable d'outrage au tribunal. Le populaire leader étudiant, qui a enregistré un plaidoyer de non culpabilité hier matin au palais de justice de Québec, subira son procès les 27 et 28 septembre.

Au terme de sa comparution devant le juge Denis Jacques de la Cour supérieure, M. Nadeau-Dubois a soulevé

le spectre d'un « règlement de compte politique » à son endroit.

La poursuite allègue que le représentant du mouvement de boycottage des cours ait incité ses pairs à défer une injonction obtenue en avril par Jean-François Morasse, un étudiant en arts visuels de l'Université Laval désireux de retourner en classe.

Moyen légitime

Les propos litigieux ont été prononcés par M. Nadeau-Dubois sur les ondes de RDI

le 13 mai.

Le porte-parole de la CLASSE avait alors déclaré : « Je crois qu'il est tout à fait légitime pour les étudiants de prendre les moyens de respecter le choix démocratique qui a été fait d'aller en grève. C'est tout à fait regrettable qu'il y ait une minorité d'étudiants et d'étudiantes qui utilisent les tribunaux pour contourner la décision collective qui a été prise. Nous, on trouve ça tout à fait légitime que les gens prennent les moyens nécessaires pour faire respecter le vote de

grève. Et si ça prend des lignes de piquetage, on croit que c'est un moyen tout à fait légitime de le faire. »

Pas question de nier

M. Nadeau-Dubois reconnaît avoir fait ces commentaires, mais il n'y voit nullement matière à outrage au tribunal.

« On va laisser la cour faire son travail, mais évidemment, il n'est pas question de nier que j'ai prononcé ces mots-là. Le débat est plus sur leur signification et leur portée », a-t-il dit peu après l'audience.

Marielle Groleau
décoration
Ma maison • Mon style



30% de rabais sur tous nos couvre-lits en magasin et sur notre sélection de rideaux

VENTE 4 JOURS SEULEMENT



40% de rabais

- Toiles à rouleau
- Stores horizontaux éco-bois/bois
- Stores plissés 2 po

CARSAN centre de design

Laurentide peinture

TITANIUM **LAURENTIDE**

PEINTURE
Latex velours
Rég. 4699\$ **Spécial 3999\$**

Latex mat plafond
Rég. 2899\$ **Spécial 2599\$**

1338, rue King Ouest, Sherbrooke **819 566-5175**

Sherbrooke mercredi 30 mai 2012 - La Tribune 7



**DENIS
DUFRESNE**
ÉDITORIAL

denis.dufresne@latribune.qc.ca

Mauvais scénario

De nombreux scénarios ont été évoqués advenant un échec des pourparlers « de la dernière chance » entre le gouvernement et les associations étudiantes sur la hausse des droits de scolarité et l'accessibilité aux études, et le déclenchement d'élections en vue d'un scrutin dès le début du mois de juillet.

Aux yeux de plusieurs, une telle avenue peut certes apparaître séduisante pour dénouer la crise qui paralyse le Québec depuis plus de trois mois.

Surtout que, paradoxalement, les événements ne semblent pas avoir d'impact significatif dans les sondages puisque libéraux et péquistes demeurent pratiquement à égalité dans les intentions de vote, en obtenant respectivement 31 et 30 pour cent, selon un récent sondage CROP.

Le Parti québécois, qui a pourtant épousé la cause étudiante dès le départ en s'opposant à la hausse des droits de scolarité décrétée par les libéraux, n'a visiblement pas tiré profit de la crise et n'est pas parvenu à convaincre les étudiants de l'appuyer davantage.

Dans ce contexte, des libéraux pourraient être tentés par un scrutin estival avec l'espoir de ramener la paix sociale et de former, peut-être, un gouvernement minoritaire, bien que le premier ministre Jean Charest ait exclu un scrutin hâtif lors du récent congrès de son parti à Victoriaville.

L'idée de tenir des élections pour régler le conflit étudiant a d'ailleurs été évoquée à quelques reprises au cours des dernières semaines. Notamment par le ministre des Finances, Raymond Bachand, après l'échec de la première rencontre de négociations avec les associations étudiantes, au début du mois.

M. Bachand avait alors indiqué qu'il appartiendrait aux Québécois de décider de la marche à suivre lors d'un prochain scrutin « d'ici un an ».

Selon certaines rumeurs, des ministres libéraux ne veulent absolument pas entendre parler d'un moratoire sur la hausse des droits de scolarité et préféreraient le déclenchement rapide d'élections.

Or la tenue d'un scrutin estival apparaît impensable. Comment, en effet, le

gouvernement Charest pourrait-il demander un nouveau mandat aux électeurs sous prétexte qu'il est incapable de s'entendre avec les étudiants? D'autant plus que le problème de fond, les droits de scolarité, ne serait pas réglé pour autant.

La décision du premier ministre d'en appeler au peuple, advenant une nouvelle impasse avec les associations étudiantes, n'équivaudrait-elle pas à un aveu d'impuissance et même d'échec de la part de son gouvernement?

Tenir des élections en plein été équivaudrait presque à un geste de désespoir de la part du gouvernement.

En outre, une campagne électorale estivale ne risquerait-elle pas d'être monopolisée en grande partie par la question de la hausse des droits de scolarité et les manifestations, au risque que d'autres enjeux importants soient évacués, qu'il s'agisse du Plan Nord, de la santé, du dossier de l'énergie ou des pertes d'emplois massives dans le secteur manufacturier?

Le premier ministre Charest a convoqué son conseil des ministres et son caucus des députés pour une rencontre en fin de journée aujourd'hui, une fois terminées les négociations avec les associations étudiantes.

Advenant un nouvel échec des pourparlers, il faut souhaiter qu'il propose une alternative autre que des élections pour sortir d'une crise dont les impacts se font de plus en plus sentir sur l'économie montréalaise.

D'autres solutions s'offrent au gouvernement pour calmer la grogne étudiante et ramener la paix sociale.

On peut penser à un moratoire en vue d'une reprise des négociations à l'automne, à la nomination d'un médiateur ou même à la suspension de la hausse des droits de scolarité pour un an et la tenue d'un scrutin général cet automne ou au printemps 2013.

Mais tenir des élections en plein été équivaudrait presque à un geste de désespoir de la part du gouvernement.

GRÈVE ÉTUDIANTE: LE SUSPENSE CONTINUE...



hervephilippe@videotron.ca

Droits réservés

TRIBUNE LIBRE

Tôt ou tard, il faudra payer Où est le ministre de la Jeunesse?

La crise étudiante me désole beaucoup puisqu'elle a pris une ampleur démesurée. Ce n'est plus les frais de scolarité qui sont en cause, on sent plutôt des frustrations politiques.

Pour ma part, je crois que le primaire ainsi que le secondaire gratuits, c'est bien comme ça. Pour le reste, c'est un choix de vie. Il y a des gens comme moi qui n'ont pas rêvé à l'instruction, mais à d'autres choses. Alors si je me fie à ce que j'entends, à cette justice que vous proclamez, je devrais recevoir un certain montant d'argent pour ce que j'ai appris par moi-même. Je sais, cela n'a aucun sens, mais c'est pourtant ce que vous demandez.

Vous avez des professeurs qui vous apuient, c'est-à-dire que vous croyez qu'ils vous apuient. Si ces professeurs étaient vraiment vos alliés, ils accepteraient d'enseigner bénévolement, comme beaucoup d'entreprises le font pour leurs employés. C'est facile d'aller dans la rue et d'être payé pour contester, mais cela n'a aucune valeur. Et c'est encore ceux qui sont au travail qui paieront la note.

Vous êtes jeunes et sans expérience et vous vous laissez mener par ceux qui profitent du système. Vous êtes en train de mettre en péril le futur de l'enseignement.

Moi, je crois que vous devriez plutôt fonder un parti politique qui aura une nouvelle vision de la manière dont la communauté doit être gérée. Je voterai pour cet homme ou cette femme qui aura la simplicité de faire voir la transparence d'une gestion juste de notre communauté, non pas quelqu'un qui se vote un salaire, une pension après deux mandats ou encore, une convention collective en béton qui nous appauvrit comme société.

Vous comprenez que je n'appuie aucun parti politique puisque dans la forme actuelle, je n'y crois pas.

Nous nous dirigeons — pardon, nous sommes — en faillite, et tout le monde continue de tirer sur la couverture pour en avoir plus. N'oubliez pas qu'être instruit ne veut pas dire être intelligent. Alors, tendez l'oreille et soyez un peu visionnaire bon sens! Il n'y a rien de gratuit, tôt ou tard, il faut payer la note.

Alain Préfontaine
Canton de Hatley

Monsieur le ministre responsable des dossiers jeunesse,

Je vous demande bien humblement d'accompagner le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport lors de la prochaine rencontre avec les représentants étudiants. Votre présence en tant que responsable des dossiers jeunesse me semble requise pour au moins écouter les revendications de nos jeunes.

Depuis plus de 15 semaines, vous avez été très discret alors que des milliers de jeunes manifestent dans les rues. Peut-être que le premier ministre lui-même vous a conseillé de rester coi?

De plus, comme vous ne faites rien pour les jeunes, vous devriez démissionner de votre poste. Et comme le premier ministre lui-même vous a imposé ce silence, vous pouvez lui suggérer que non seulement il accepte votre démission, mais qu'il fasse de même.

Jean-Marie Cliche
Sherbrooke

10 La Tribune - Sherbrooke mercredi 30 mai 2012

La Tribune



« UN TRÈS BEAU PROJET »

JEAN PELCHAT FAIT REFLEURIR L'AVENTURE DE BLEU LAVANDE PAGE 5

LA TRIBUNE, JEAN-FRANÇOIS GAGNON



L'HORREUR PURE

LA PRESSE CANADIENNE

Les forces policières de partout au Canada sont à la recherche d'Eric Clinton Newman, alias Luka Rocco Magnotta, un acteur de films pornographiques âgé de 29 ans identifié par la police de Montréal comme suspect dans l'enquête sur le torse, la main et le pied coupés découverts mardi à Montréal et Ottawa.

PAGE 9 LES DISCUSSIONS DÉRAPENT PAGE 3



LE SOLEIL, YAN DOUBLET

Double meurtre à Drummondville

Les proches d'Yvan Patry consternés

PAGE 4

GNR CORBUS
Confortablement installé

CLIMATISATION CENTRALE,
THERMOPOMPE &
ÉCHANGEUR D'AIR

JUSQU'À 1 550 \$ DE RABAIS*

GNRCORBUS.COM 819 564-2300

*Valeur jusqu'à 30 juin 2012. Unies Carrier seulement.

Homard frais sur les plus belles terrasses.



819 565-0911



819 564-2606

« Nous sommes face à un mur »

Après un départ encourageant, les négociations piétinent pour les leaders étudiants

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Les négociations entre Québec et les leaders étudiants dérapent. « Nous sommes face à un mur », a lancé la présidente de la FEUQ, Martine Desjardins hier. Gabriel Nadeau-Dubois, de la CLASSE, a laissé planer la menace que les associations étudiantes claquent la porte. Cette décision n'était pas prise au moment de mettre sous presse.

Les discussions étaient toujours en cours à 23h30. Au troisième jour de négociations, la situation s'est embrouillée à un point tel que les parties ne s'entendent même plus sur la proposition qui fait l'objet de discussions. L'entente qui se profilait mardi s'est brusquement évanouie.

Le gouvernement Charest, qui a accepté de plier sur la hausse des droits de scolarité mardi, a fait une deuxième offre hier qui constitue « un pas en arrière » selon les leaders étudiants. Ils reprochent à la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, de ne pas donner de réponse à leur contre-proposition de mardi soir. Notons qu'ils en avaient fait une première plus tôt ce jour-là. La seconde est « beaucoup moins acceptable » pour le gouvernement, a indiqué Mme Courchesne. Au gouvernement, on estime que cette contre-proposition équivaut à éliminer les crédits d'impôt sur les études postsecondaires pour réduire au maximum la hausse des droits de scolarité. Or, ces crédits servent également au collégial, et on ne peut les rayer complètement, selon le gouvernement.

Un « défi de taille »

« On traverse une période difficile », a laissé tomber Michelle Courchesne. Ce n'est pas selon elle « inhabituel » dans une négociation, et « comme au baseball, ce n'est pas fini tant que ce n'est pas fini ». Mais « je

ne cache pas qu'on a un défi de taille », a-t-elle tenu à préciser.

« J'espère que nous aurons un règlement. [...] Nous prenons le temps. Honnêtement, personne ne se donne un délai ou un moment. » Elle a décidé de faire une deuxième offre qui répond à la première contre-proposition des étudiants, d'où leur frustration.

Martine Desjardins s'est dite « déçue » que le gouvernement n'ait pas fait « un retour clair » sur la deuxième contre-proposition. « Le ministère de l'Éducation n'a pas pris la peine de la regarder », a-t-elle pesté. « On demande au gouvernement d'analyser la proposition clairement. On ne fait pas de petite politique sur le dos des étudiants. Ce qu'on veut, c'est une sortie de crise. »

Le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin, a adopté un ton plus posé, mais n'a pas caché sa déception: « Nous ne sommes pas satisfaits pour le moment », a-t-il affirmé. « Il n'y a pas d'obstacle insurmontable, mais ça aiderait si le gouvernement était arrivé un peu mieux préparé. »

Selon Gabriel Nadeau-Dubois, « on avait fait des pas en avant (mardi), et (hier) après-midi ça a été davantage des pas en arrière. Je pense que ma collègue de la FEUQ a bien résumé la situation quand elle a dit qu'on a frappé un mur ».

« Il y avait certaines choses sur lesquelles on pensait qu'on s'entendait et sur lesquelles, semble-t-il, on ne s'entend plus. Je ne sais pas ce qui s'est passé entre les deux du côté gouvernemental... Cette fois-ci, si le ton s'est raffermi, ce n'est pas du côté étudiant, c'est vraiment du côté du gouvernement », a-t-il ajouté.

Chiffres changeants

Une source étudiante a affirmé que le gouvernement change constamment les chiffres mis sur la table, ce qui épouise les négociateurs. « Il

faudrait qu'il revienne avec des chiffres stables sur lesquels on s'entend pour poursuivre les négociations », a-t-elle soutenu.

Questionné pour savoir si la CLASSE pourrait quitter la table, Gabriel Nadeau-Dubois a affirmé qu'« aucun scénario n'est exclu ». Une décision sera

prise en soirée, « en concertation avec toutes les associations étudiantes ».

La première offre de Québec, présentée mardi, prévoyait une baisse de 35\$ par année de la hausse des droits de scolarité. L'augmentation passait ainsi de 254\$ à 219\$ par année pendant

sept ans. Québec veut compenser la réduction de sa hausse en rendant moins généreux le crédit d'impôt applicable aux droits de scolarité. Il veut une solution « à coût nul ».

(La Presse)

— Avec Denis Lessard et Hugo Pilon-Larose

La 37e marche nocturne de Montréal déclarée légale



LA PRESSE CANADIENNE

La 37e marche nocturne dans les rues de Montréal s'est amorcée dans la légalité, hier, puisque l'itinéraire avait été fourni aux policiers. C'était la première fois depuis l'adoption de la controversée loi 78 à l'Assemblée nationale et du règlement P6 de la Ville de Montréal, le vendredi 18 mai, que les organisateurs d'une manifestation dans les rues montréalaises se soumettaient à cette directive. Mais il n'aura fallu qu'une quinzaine de minutes pour que les centaines de participants dérogent, en modifiant sans avertissement leur itinéraire. Malgré cela, les agents du Service de police de la Ville de Montréal ont laissé aller la manifestation sans la déclarer illégale. Celle-ci, accompagnée du tintamarre des casseroles, se poursuivait dans une ambiance festive réunissant quelques milliers de marcheurs. En plus de toucher plusieurs quartiers de la métropole et d'autres villes du Québec, les «soirées-casseroles» semblaient vouloir s'étendre au-delà de la province. Un communiqué émis de Vancouver en début de journée, hier, annonçait que des Canadiens de «communautés d'un océan à l'autre» marcheraient dans les rues en appui au mouvement étudiant du Québec et en opposition à la loi 78. C'était notamment le cas à Toronto et Halifax. Le communiqué annonçait que 15 000 personnes de plusieurs dizaines de villes avaient confirmé leur intention de participer sur une page Facebook créée par Ethan Cox, un journaliste de Montréal. Le communiqué faisait aussi état de manifestants munis de casseroles à New York, Washington, Paris et Londres.

1 M pour la sécurité des campus à Montréal

PASCALLE BRETON

MONTRÉAL — Les universités montréalaises ont déboursé plus de 1 million de dollars depuis le début du conflit étudiant pour embaucher des agents de sécurité de firmes privées, afin d'assurer la sécurité de leur campus.

Des documents obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information révèlent que l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a essuyé la facture la plus importante.

De la mi-février au 25 mai, l'UQAM a déboursé 840 000\$ pour embaucher des agents au privé afin de prêter main-forte à ceux qui travaillent habituellement sur le campus.

La proximité du parc

Émilie-Gamelin, d'où partent et se terminent les manifestations nocturnes, n'est pas étrangère à cette situation, explique la porte-parole de l'UQAM, Jenny Desrochers.

« Il fallait agir de la sorte par mesure de prévention pour sécuriser notre campus », dit-elle.

Peu de manifestations ont toutefois donné lieu à du grabege ou du vandalisme dans les pavillons de l'université. Le campus a été fermé pour une journée, en mars, parce que l'administration avait eu vent d'une occupation nocturne. Des étudiants ont aussi tenté de bloquer l'accès aux locaux à quelques reprises.

De son côté, l'Université de

Montréal a dépensé 91 000 \$ de la mi-février au 20 avril pour l'embauche d'agents de sécurité de firmes privées. Éloignée du coeur des manifestations, l'université a surtout fait appel à des firmes privées en raison du vandalisme dont elle a été victime.

Vandalisme

Pour la seule semaine du 15 au 21 avril, au lendemain d'actes de vandalisme survenus dans le hall d'honneur et dans l'amphithéâtre, l'Université de Montréal a déboursé 28 732 \$ pour l'embauche d'agents de sécurité de la firme BEST. La présence de ces agents avait été décriée, tant par les étudiants que les professeurs.

« Cette semaine-là, nous avons dû engager plus d'agents pour augmenter la sécurité », indique la directrice des communications à l'Université de Montréal, Sophie Langlois.

Depuis deux semaines, la situation s'est toutefois calmée sur le campus, précise Mme Langlois, au point où l'Université de Montréal n'a plus recours qu'à ses agents de sécurité internes qui travaillent normalement sur le campus, sauf dans le cas d'événements spéciaux.

Un peu moins touchée par la grève étudiante, l'Université McGill a tout de même déboursé près de 250 000 \$ pour le recours à des firmes de sécurité privée pour les mois de février et de mars.

Occupation de 5 jours

La facture a gonflé surtout en raison de l'occupation du bâtiment administratif pendant 5 jours au début du mois de février, un événement qui n'est pas directement lié à la grève étudiante. L'embauche d'agents supplémentaires pour assurer la sécurité de l'édifice en février et en mars a coûté près de 214 000\$.

La protection du campus lors des manifestations a coûté environ 30 000\$. L'université a aussi payé 12 000\$ en heures supplémentaires pour le personnel permanent depuis le début de la grève. (La Presse)

— Avec la collaboration de William Leclerc

Sherbrooke, jeudi 31 mai 2012 - La Tribune 3